

LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

UNE PLATEFORME AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE LA CONNAISSANCE DANS LES TERRITOIRES

Sommaire

1 / Orientations stratégiques : du géoportail à la géoplateforme.....	Page 3
2 / Un outil de connaissance du territoire.....	Page 15
3 / Evolution technique du GPU.....	Page 28
4 / Kit pratique du déploiement du GPU.....	Page 44
Annexes.....	Page 66

1/ Orientations stratégiques : du géoportail à la géoplateforme

1.1 / Dynamique stratégique

1.2 / Trajectoire 2019

1.3 / Conduite agile du projet

De l'origine du géoportail à la plateforme

▪ Genèse et déploiement du géoportail de l'urbanisme

Le 15 avril 2007, l'Europe promulgue la directive INSPIRE et pose ainsi les fondements d'une infrastructure d'information géographique pour faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation des données.

Le 19 décembre 2013, l'Etat français décide de créer le géoportail de l'urbanisme (GPU), le portail national de l'information réglementaire en urbanisme.

L'Etat s'associe en co-maîtrise d'ouvrage avec l'IGN pour développer et mettre en ligne une première version du portail en 2016. Les services DDT(M) et DREAL sont mobilisés pour engager le déploiement généralisé du GPU.

▪ Le GPU devient un portail de référence

Les développements continus, issus de phases de concertation avec les territoires, permettent de rendre le portail plus performant. La dynamique d'implication des maillons de la chaîne de versement se renforce, notamment via le réseau des référents. La barre symbolique des 5500 documents d'urbanisme a été franchie au 1^{er} janvier 2019, tandis que le téléversement des servitudes d'utilité publique s'accélère avec 6400 SUP.

Le GPU contribue à la dynamique dans les services, via le changement des pratiques autour de la numérisation et de la modernisation de l'action publique. Il impulse des synergies entre géomaticiens et urbanistes. Les professionnels de l'aménagement (promoteurs, aménageurs...) consultent les documents en vigueur directement en ligne générant un gain de temps dans la mise en place des projets.

- **Du géoportail à la géoplateforme de l'urbanisme...**

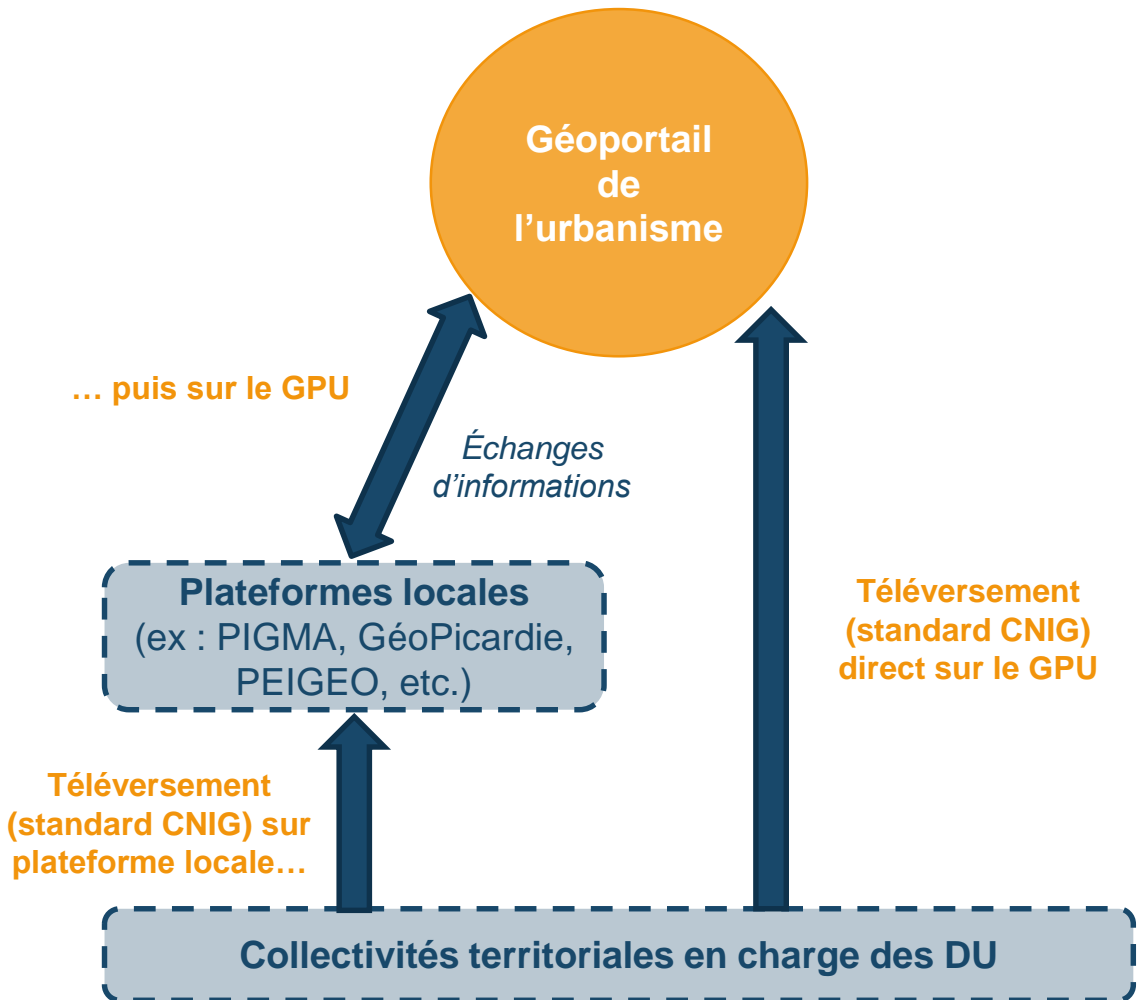
En 2018, le réseau des référents locaux et d'experts contributeurs est renouvelé dans les 96 DDT(M) et 18 D(R)EAL avec la consolidation de binômes SIG-Urbanisme. 180 de ces référents sont connectés à la liste de diffusion du GPU. L'équipe projet nationale s'entoure également d'opérationnels du terrain et de compétences métier qui lui permettent de conduire le projet de manière agile. Le GPU devient la plateforme qui entrepose les données ouvertes produites par l'Etat, par les collectivités et d'autres autorités compétentes, avec l'objectif de rassembler l'ensemble des informations urbanistiques disponibles à l'échelle de la parcelle.

- **Le GPU est au service de la transformation numérique de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement**

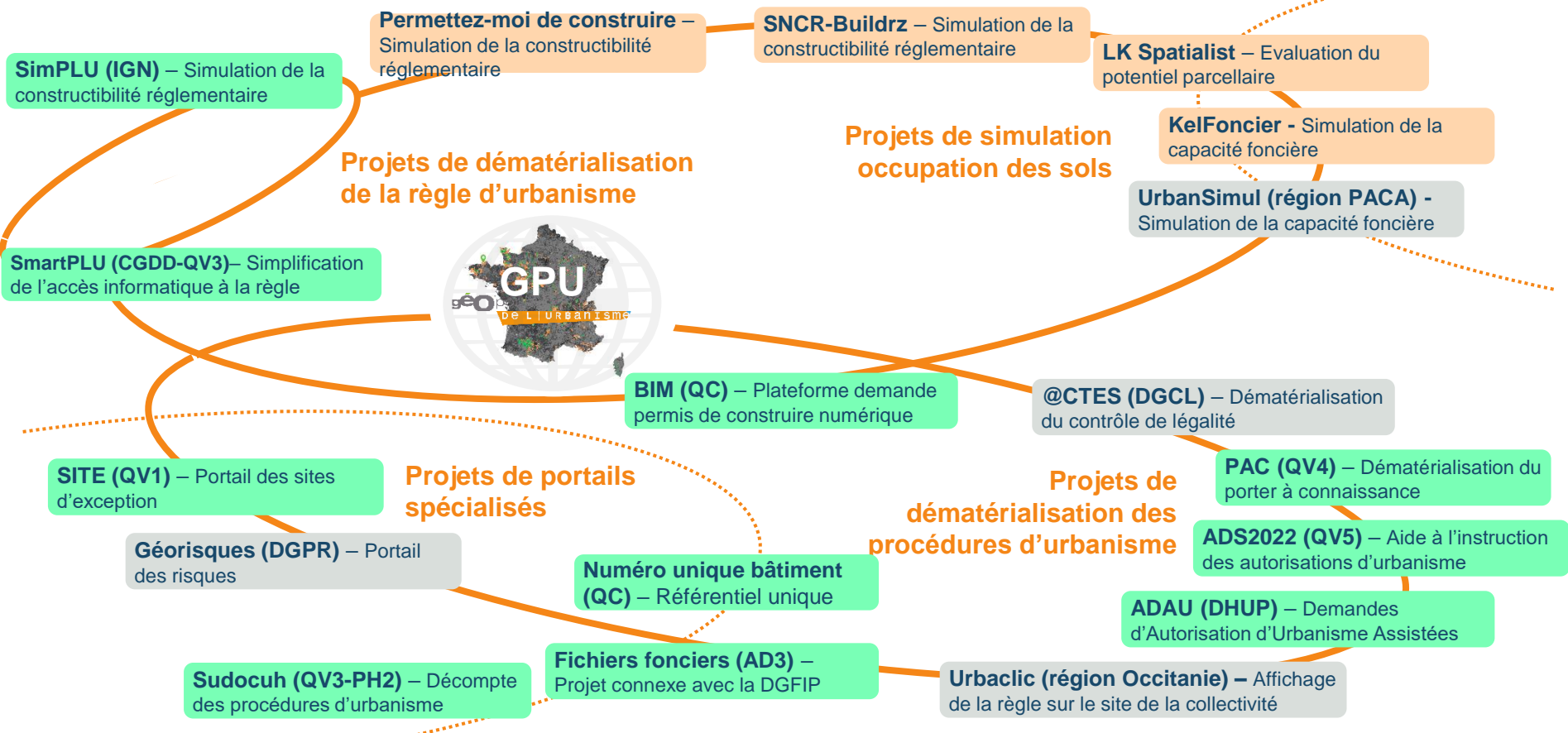
Il permet le développement d'autres plateformes et des services numériques produits par des tiers qui s'appuient sur le GPU et sur lesquels le GPU s'appuie également. Ces services se développent notamment pour simuler la constructibilité, analyser l'occupation du sol, et faciliter la prise de décision en matière de planification et, plus largement, de politiques urbaines. La coordination avec d'autres services de l'Etat comme le contrôle de légalité avec @CTES ou la traduction numérique du règlement d'urbanisme avec SmartPLU renforcera la légitimité du GPU et la fiabilité de ses données dans cet écosystème naissant de l'urbanisme numérique.

Le GPU et les plateformes locales : une relation de « coopération »

- **GPU et plateformes locales s'inscrivent dans des démarches complémentaires** : mettre à disposition l'information géographique gratuitement.
- **Animation** : ces interfaces doivent **collaborer pour sensibiliser plus efficacement les collectivités à la dématérialisation** de leur(s) document(s) d'urbanisme.
- **Téléversement** : il peut se faire **directement sur le GPU ou via les plateformes locales**, à condition que le **standard CNIG soit respecté** : l'utilisation de flux permet l'échange automatique d'informations dans les deux sens.



Le GPU, à l'interface de multiples systèmes d'information pour des nouveaux services numériques à l'utilisateur



Le Géoportail de l'Urbanisme fournit les données nécessaires au déploiement de services numériques privés et publics innovants et s'enrichit des expériences menées avec ces services.

- Projet DHUP
- Projet public hors DHUP
- Projet privé

Un exemple : le GPU au service d'un outil de modélisation de la construction

SNCR : Simulation numérique de la constructibilité réglementaire

Projet porté par les EPFIF, HdF et Poitou-Charente

La plateforme web Buildrz est destinée aussi bien aux élus qu'aux porteurs de projets qui souhaitent visualiser les effets des contraintes d'urbanisme sur une ou plusieurs parcelles. **A partir de données disponibles sur le GPU retraitées**, elle calcule une enveloppe optimisée constructible. Cet outil peut donc être utilisé pour alimenter des négociations autour d'un projet urbain.

Objectif : Redonner du sens aux contraintes du PLU en en offrant une visualisation en 3D.

SNCR utilise des données qui se trouvent sur le GPU



Le GPU préfiguration de la Géoplateforme

Le Fonds pour la transformation de l'action publique a récompensé la création de la Géoplateforme, futur espace public de l'information géographique qui vise à optimiser la production et la diffusion de géodatas au service de la décision publique. La Géoplateforme répond à trois ambitions :

- Bâtir une plateforme ouverte et mutualisée, dédiée à l'information géographique et contribuant au déploiement de l'État-plateforme
- Constituer un écosystème d'usages et fédérer des communautés d'utilisateurs en s'appuyant sur la Géoplateforme
- Organiser le dispositif collaboratif pour l'entretien et l'enrichissement de la donnée géographique souveraine au sein de la sphère publique



Le Géoportail de l'urbanisme s'inscrit naturellement dans la Géoplateforme.

Une traduction numérique du règlement d'urbanisme

2019

2020

2022

Smart
PLU
Version β

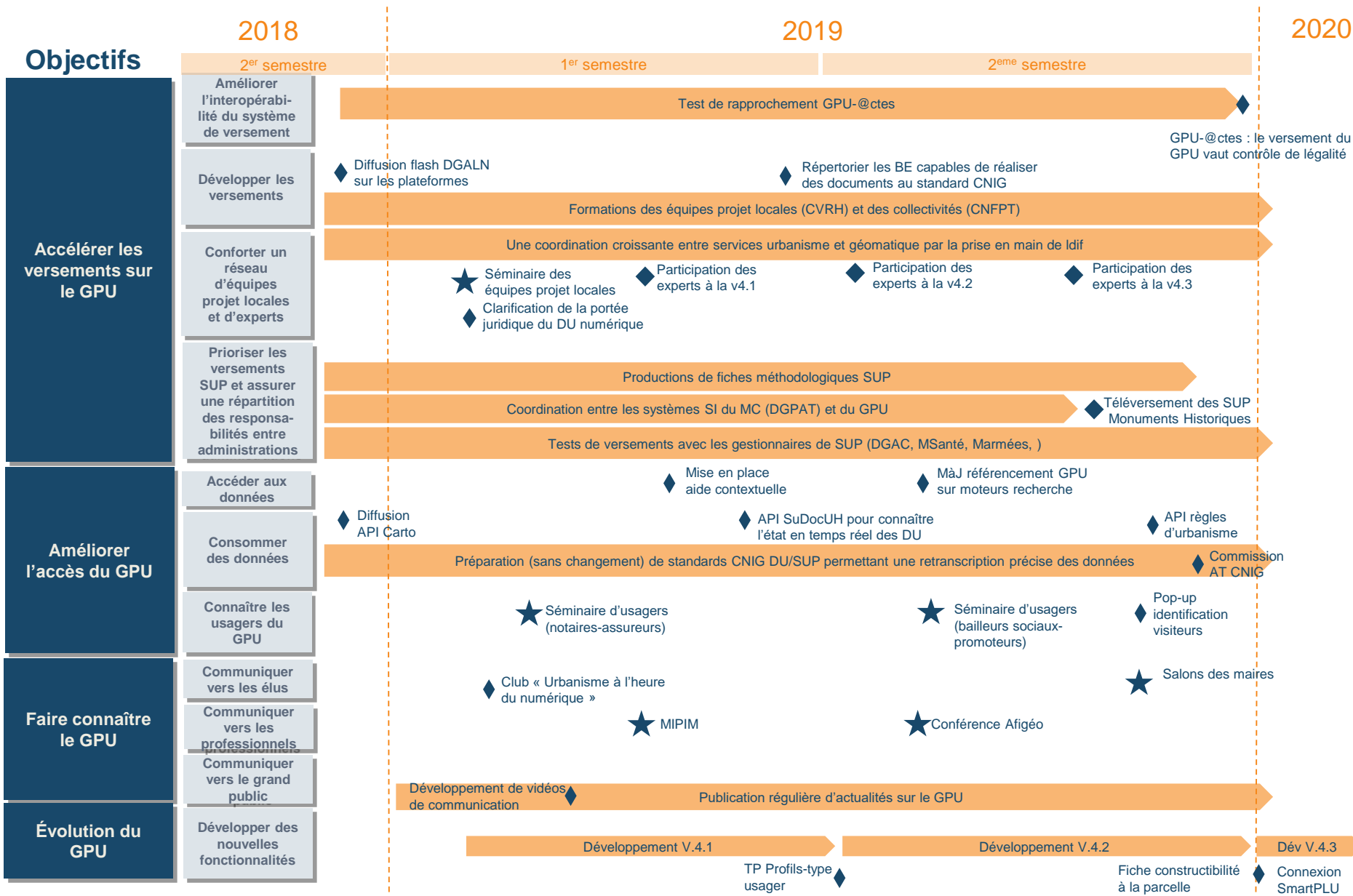
Services aval autour du PLU numérique

- GPU, un portail rempli et accessible
- Fiabilisation du GPU par @CTES
- Fiche détaillée contenant les informations sur une parcelle entière

Notice d'urbanisme :
ensemble des
informations et règles
d'urbanisme applicables à
la parcelle

Mise à disposition de la
règle d'urbanisme :
rédaction des PLU par
les professionnels de
l'urbanisme à l'aide des
règles les plus
courantes traduites au
format numérique

Trajectoire 2019 pour avoir un GPU rempli, fiable et utilisable par tous



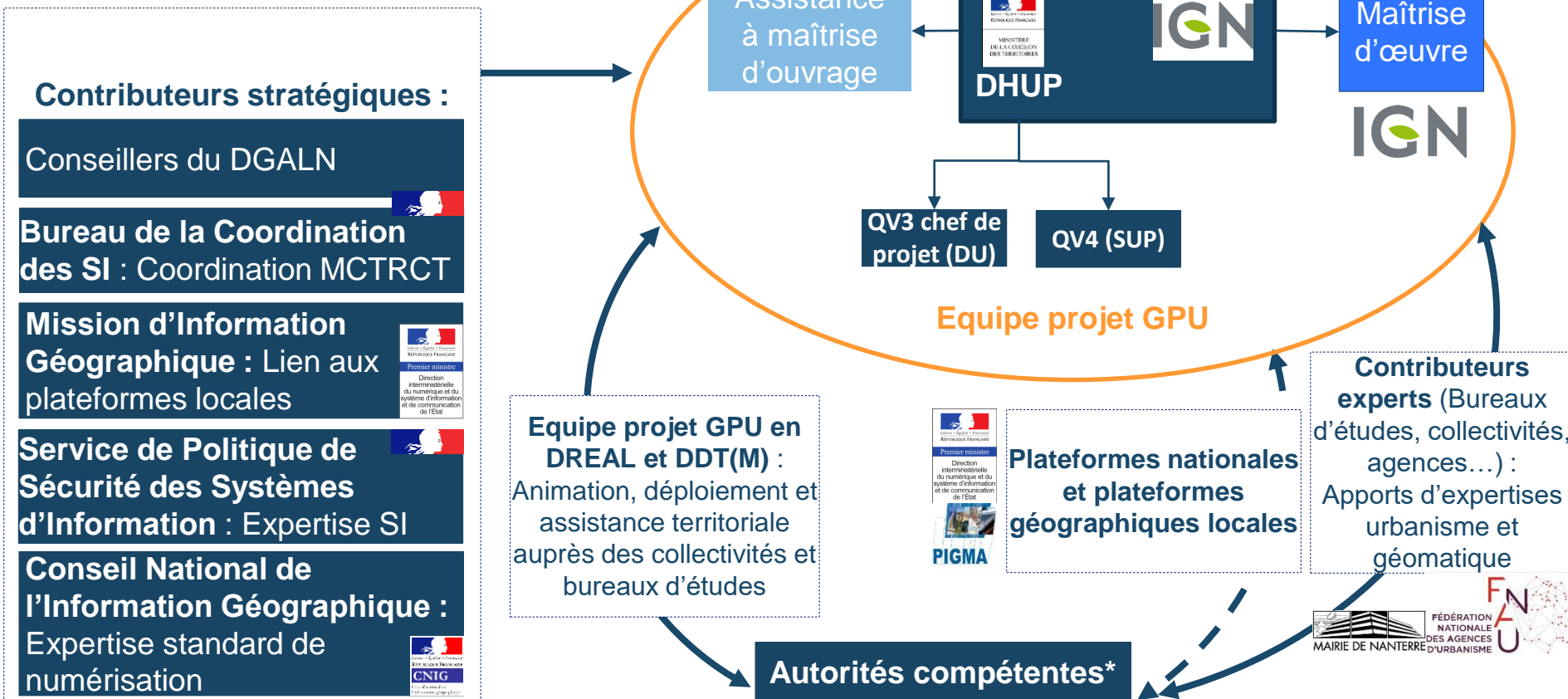


- Une phase pilote est lancée pour le rapprochement entre le contrôle de légalité dématérialisé via @CTES et le Géoportail de l'Urbanisme. Le gain pour la collectivité est de pouvoir réaliser un seul versement de leur document d'urbanisme tout en remplissant deux obligations : la publication sur le GPU et l'envoi au contrôle de légalité.
- L'information sur le GPU s'en trouvera fiabilisée (mise à jour immédiate des DU), tandis que le contrôle de légalité sera réalisé de façon dématérialisée par les agents de l'État sur le GPU. Un pilote est en cours avec les préfetures ou DDT(M) de 7 départements pilote : Bas-Rhin, Charente, Haute-Vienne, Vienne, Loire-Atlantique, Rhône, Vaucluse. Un accompagnement au changement est financé via l'expérimentation d'équipements dédiés pour les DDT(M) non équipées.



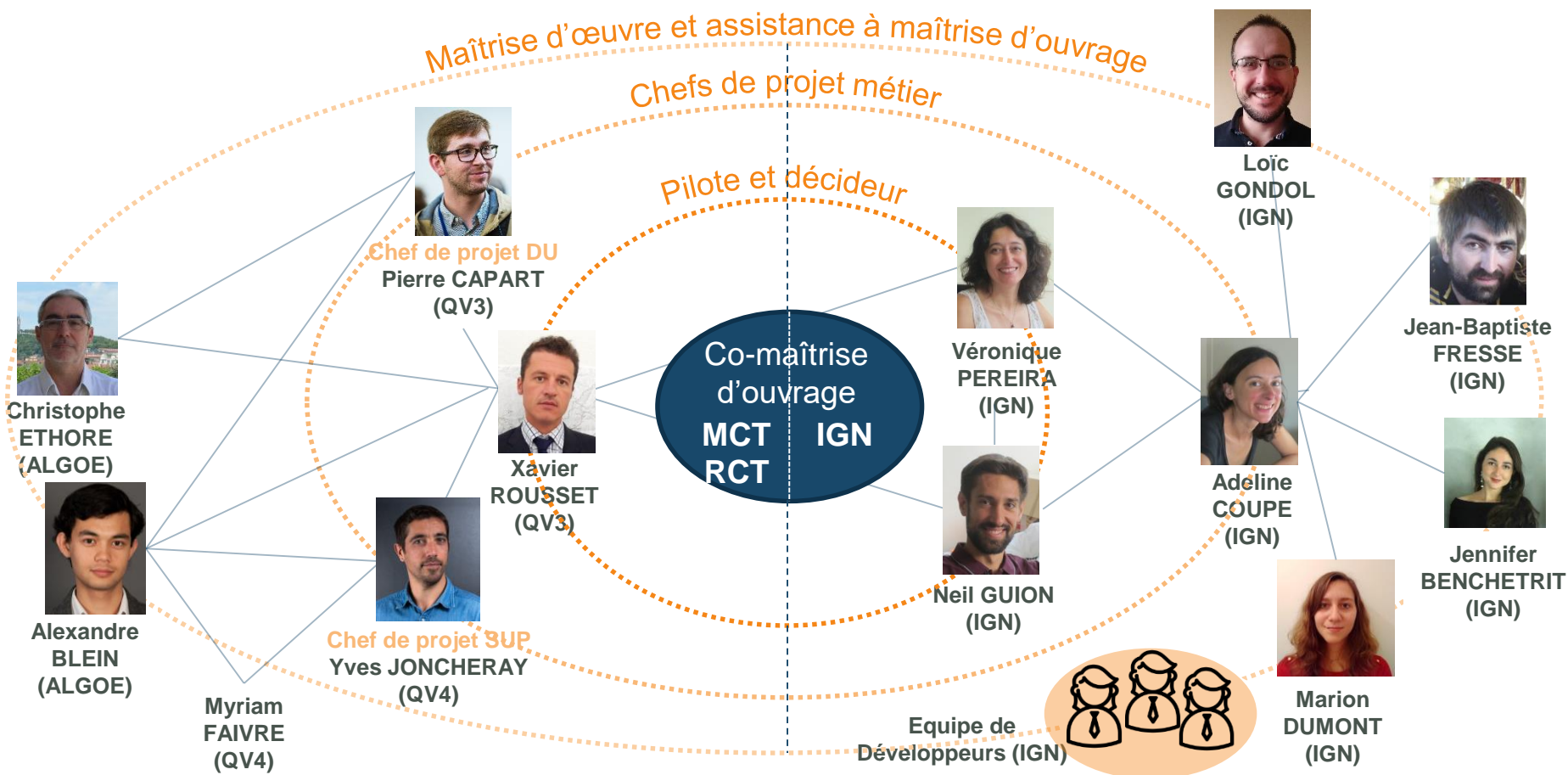
@CTES est une application qui permet d'effectuer le contrôle de légalité des documents d'urbanisme par voie dématérialisée. Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministère de l'Intérieur collaborent afin d'articuler cette application avec le GPU et ainsi de coupler la transmission des DU au GPU et au contrôle de légalité.

Une équipe projet entourée d'expertises métier ou territoriales



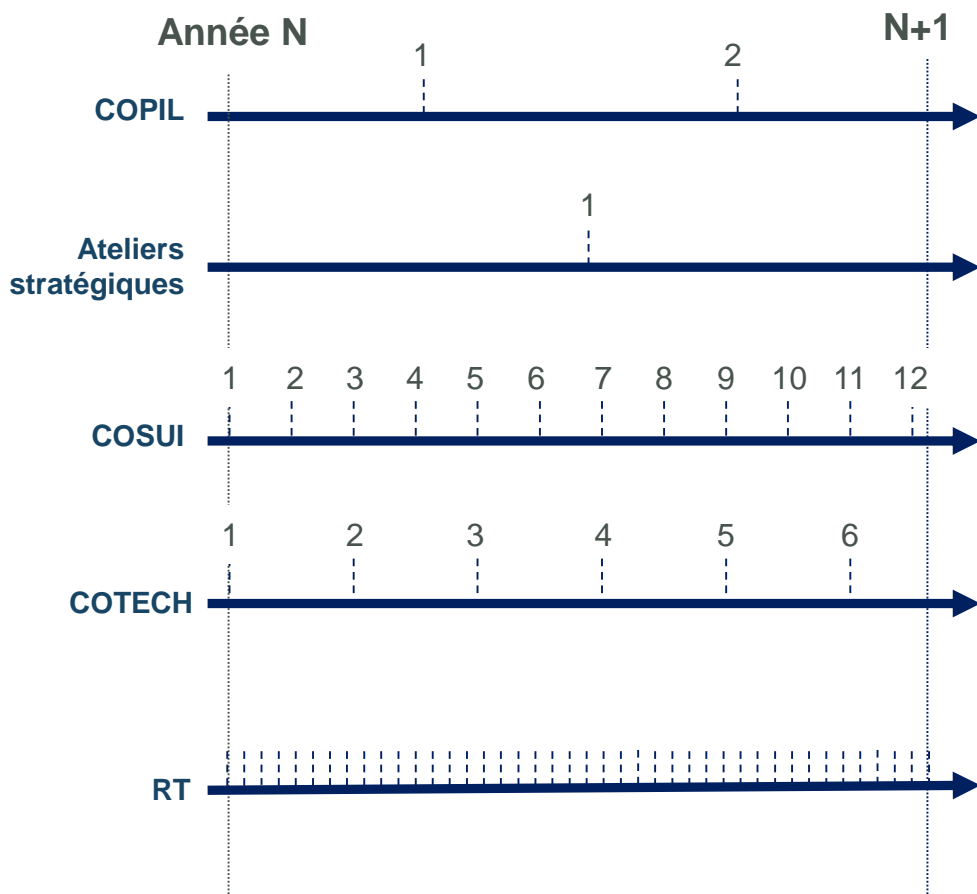
Le projet est réalisé en co-maîtrise d'ouvrage par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et l'IGN. Cette organisation constitue le cœur du projet, qui s'appuie aussi sur de larges et actifs réseaux d'intervenants externes venant alimenter le projet et contribuant à ses évolutions.

L'équipe projet à votre service



Le projet est réalisé en co-maîtrise d'ouvrage par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et l'IGN. Cette organisation constitue le cœur du projet. Elle permet de décider et piloter l'avancement du GPU au quotidien.

Des instances agiles qui rythment la conduite du projet



Comité de pilotage : Instance portant la vision stratégique, assurant le respect des objectifs et permettant de prendre toute décision utile à l'exécution du projet. Met autour de la table les directeurs de l'IGN et de la DHUP

Ateliers Stratégiques : Instance visant à renforcer les liens et la place du GPU dans l'écosystème des projets de transformation numérique de l'Administration. Réunit l'équipe projet et les contributeurs stratégiques.

Comité de suivi : Instance permettant à l'équipe projet le suivi des actions notamment sur des aspects non techniques. Intervention de référents locaux systématique.

Comité Technique : Instance de validation des évolutions techniques par les pilotes et décideurs de l'équipe projet, autant que de besoin. Intervention de contributeurs experts et de référents locaux possible.

Réunion Technique : Temps collectifs réguliers favorisant l'expression et le suivi des besoins d'évolutions fonctionnelles du GPU et des chantiers connexes. Réunit les maîtrises d'œuvre respectives de l'IGN et du MCTRCT et peut faire intervenir contributeurs experts et référents locaux.



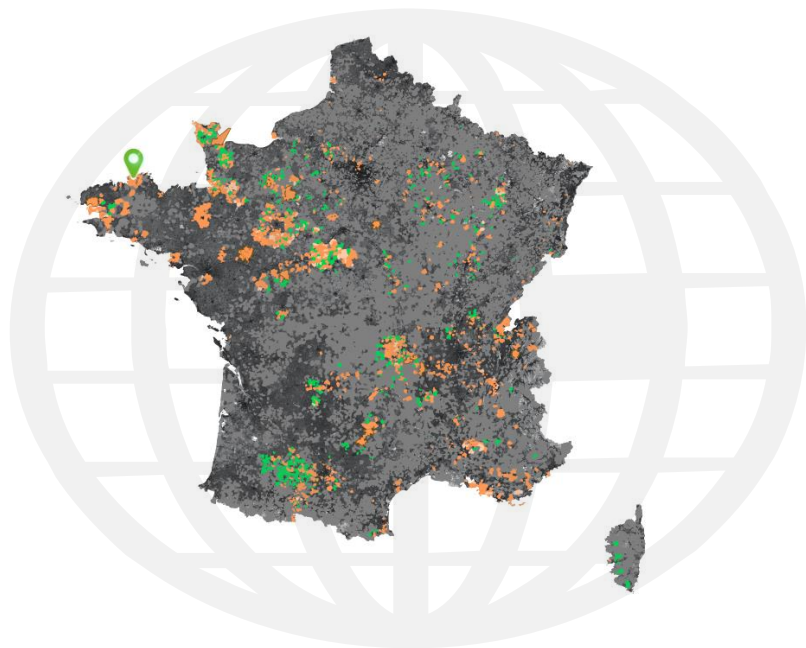
Ces instances garantissent un pilotage stratégique et opérationnel du projet qui associe autant que de besoins des contributeurs experts et des référents GPU locaux.

2/ Un outil de connaissance du territoire

2.1 / Données disponibles sur le GPU

2.2 / Usages possibles du GPU

Un accès par tous aux règles d'urbanisme du territoire français



Les documents d'urbanisme

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Cartes Communales (CC)
- Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT)
- Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

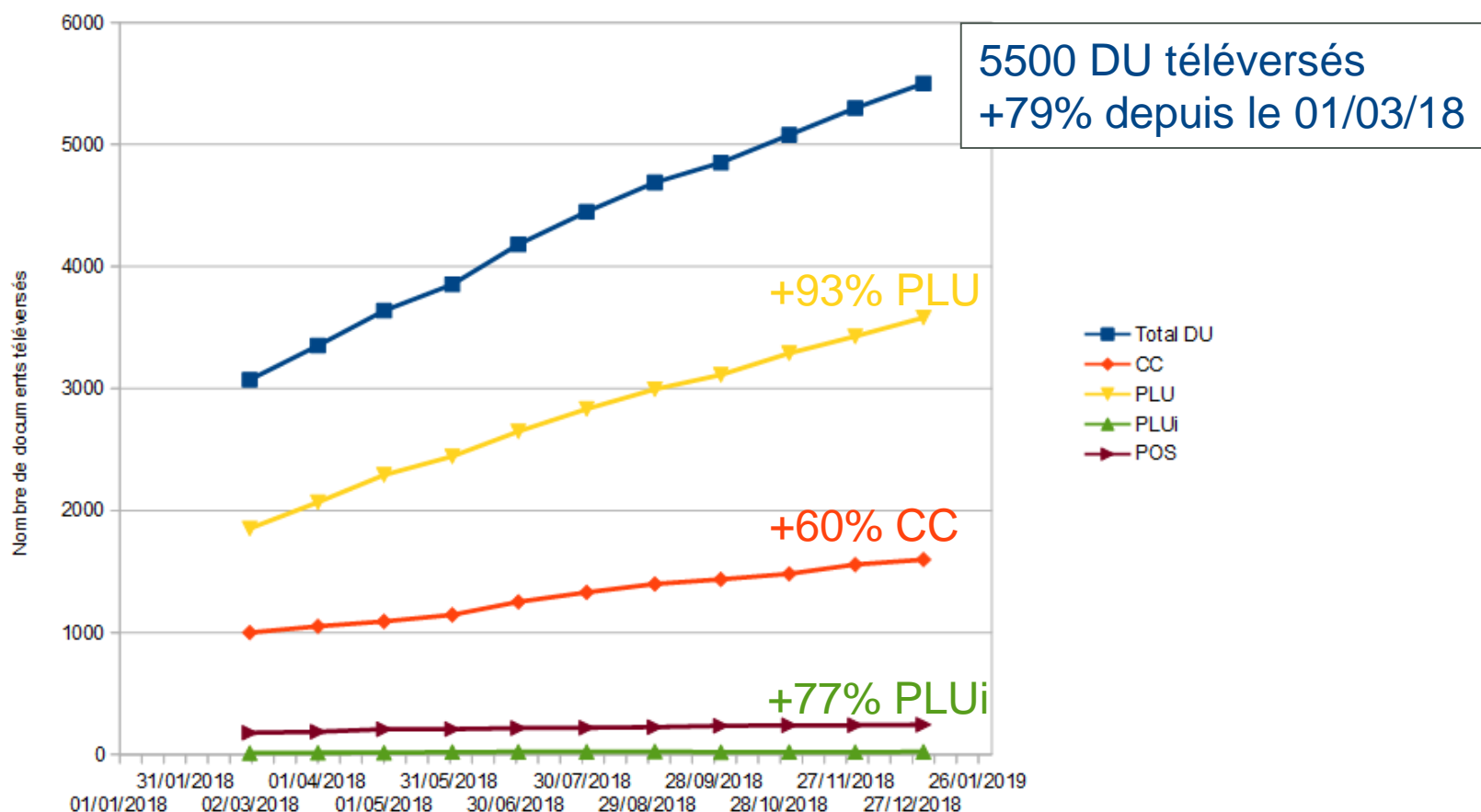
Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- Plans de prévention des risques (naturels, technologiques)
- Servitudes concernant les transports et les réseaux
- Zones et servitudes de protection
- Servitudes de passage
- Autres servitudes



Le GPU est accessible et consultable par tous les citoyens, les professionnels de l'urbanisme et de la construction, les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Il permet à la fois un accès aux Documents d'Urbanisme et aux Servitudes d'Utilité Publiques. Cela constitue une spécificité propre du GPU.

Une progression constante dans les téléversements de DU

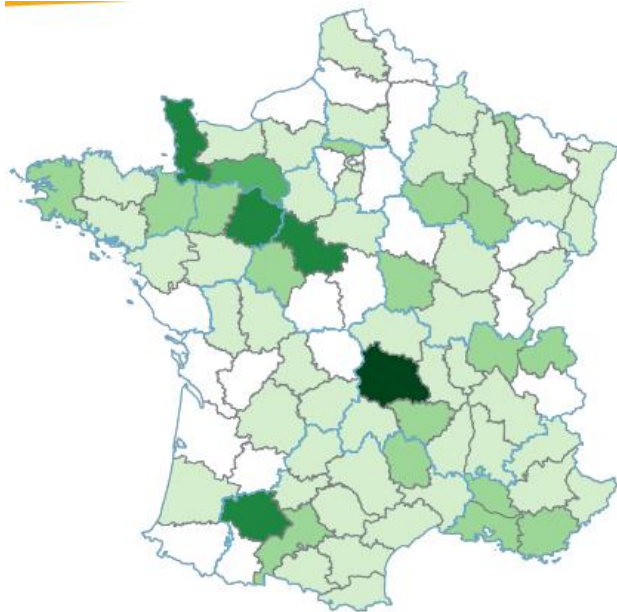


5500 documents d'urbanisme téléversés au 1^{er} janvier 2019 soit 28,8% des DU approuvés, avec une part croissante de PLU, mais un nombre de PLUi qui reste limité.

¹ Ministère de la Culture

Etat d'avancement de la publication de DU par département

Situation au 1^{er} février 2018



Pourcentage de
DU publiés

80 à 100%

60 à 80%

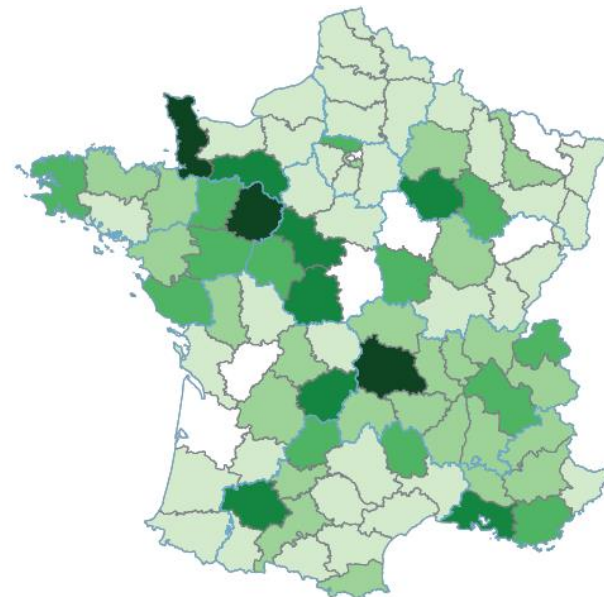
40 à 60 %

20 à 40 %

1 à 20%



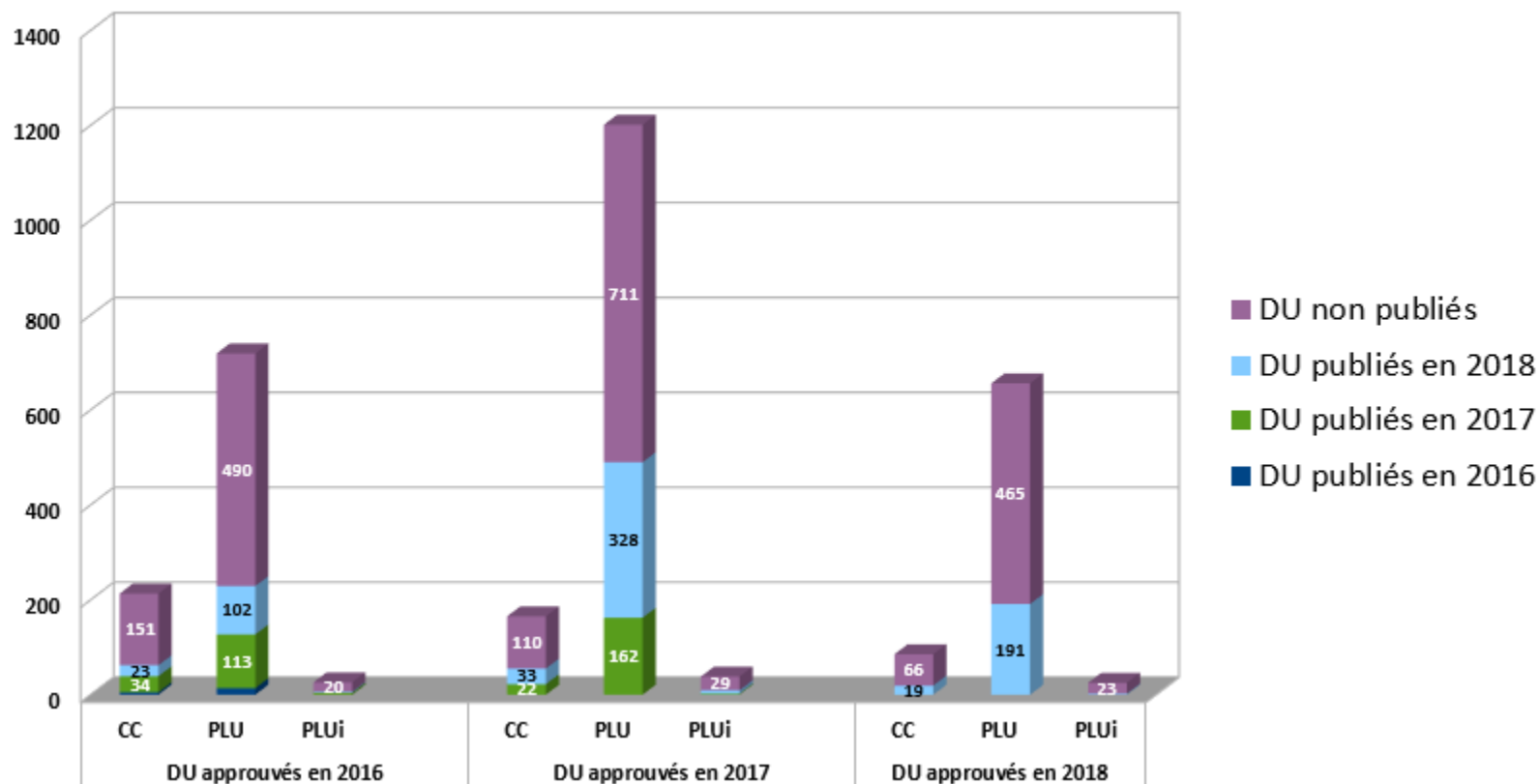
Situation au 1^{er} janvier 2019



Plus de 5500 documents d'urbanismes sont publiés sur le GPU en 2018 grâce à la contribution d'un grand nombre de communes, d'établissements publics intercommunaux et du travail des services de l'État.

Photographie des documents d'urbanisme disponibles sur le GPU

Publication sur le GPU des DU approuvés entre 2016 et 2018



En 2016, **4,2%** des documents approuvés dans l'année ont été publiés.

En 2017, **35%** des documents approuvés dans l'année ont été publiés.

En 2018, **38%** des documents approuvés dans l'année ont été publiés.

Photographie des servitudes d'utilités publiques actuellement disponibles sur le GPU

	SUP du MCTRCT, du MAA et du MTES 43 catégories de SUP	SUP d'autres ministères 12 catégories de SUP	SUP des collectivités territoriales, syndicat ou opérateurs 14 catégories de SUP
Versements complets	<ul style="list-style-type: none"> Parc Nationaux Réserve naturelle Servitude aéronautique de dégagement 		
Versements partiels	<ul style="list-style-type: none"> Servitude de passage cours d'eau non domaniaux Forêt de protection ZAP Sites inscrits et classés PPRN PPRT Servitude de passage littoral Servitude relative aux ICPE <p>Priorités 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> Servitude des monuments historiques (<i>Corse du Sud</i>)¹ <p>Priorités 2019</p>	
Versements à venir à court terme	<ul style="list-style-type: none"> Servitude de canalisations gaz, hydrocarbures, produits chimiques Autres servitudes aéronautiques 	<ul style="list-style-type: none"> SUP du ministère des armées (6 catégories) Servitude point de captage d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> Servitude de halage, marchepied
Versement à prévoir	<ul style="list-style-type: none"> Servitudes liées aux infrastructures routières nationales Servitudes liées à l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Servitude liées aux cimetières Servitude équipement sportif 	<ul style="list-style-type: none"> Servitude de passage de conduite d'irrigation Servitude SNCF Servitude ERDF



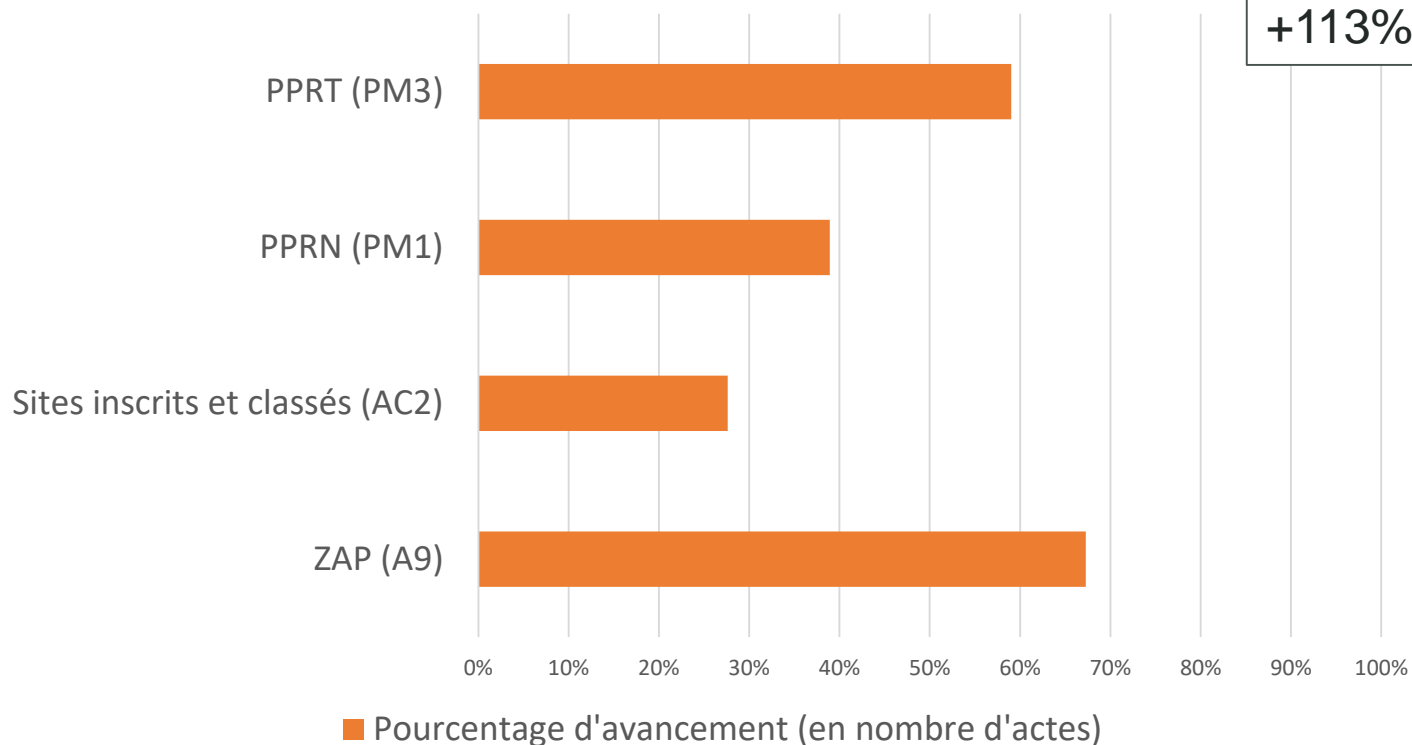
Une forte mobilisation est nécessaire pour le versement des SUP de nos ministères.

¹ Ministère de la Culture

Une progression importante portée par les SUP prioritaires en 2018

Avancement sur les SUP prioritaires 2018 au 01/01/19

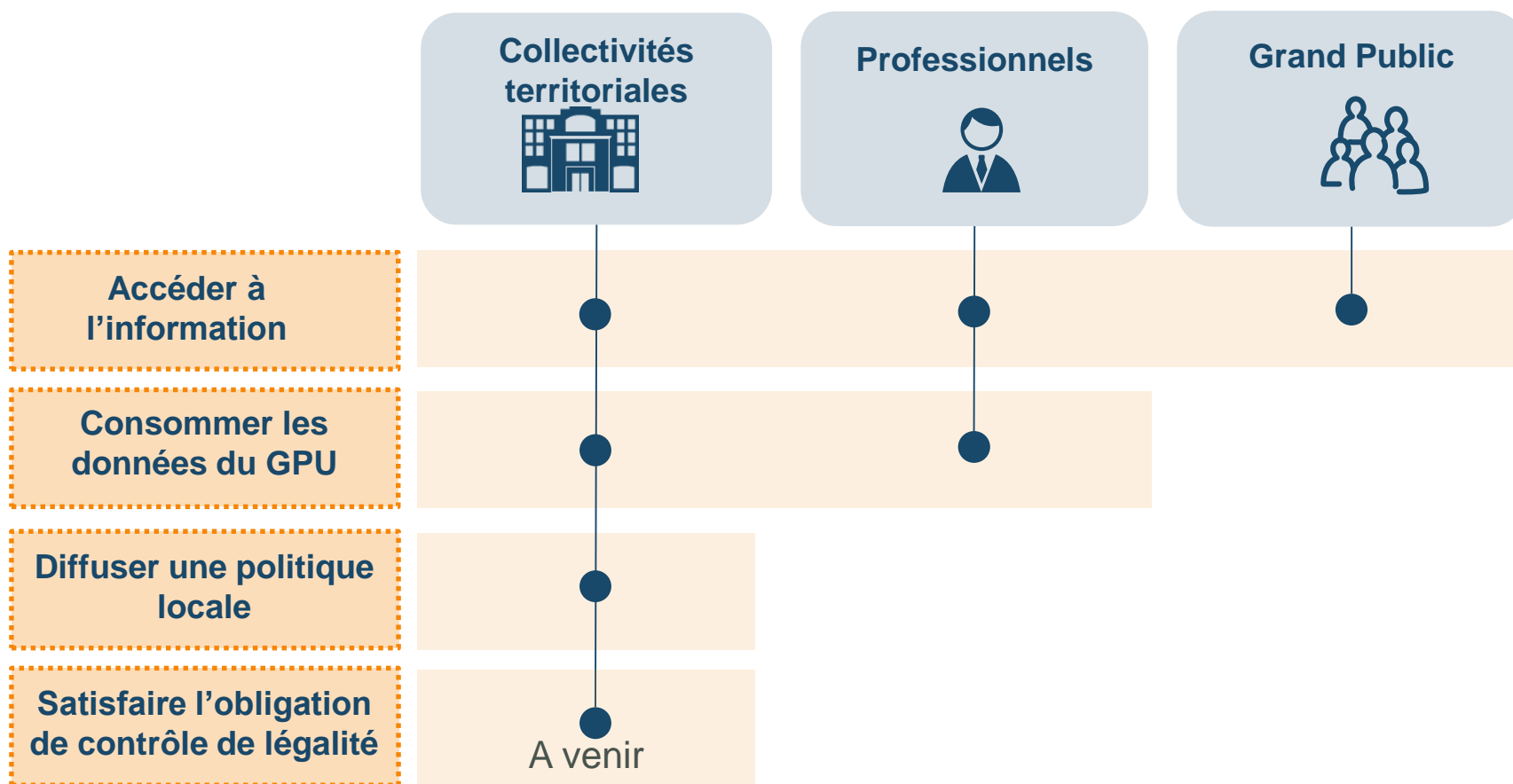
6415 SUP téléversées
+113% depuis le 01/01/18



Les SUP prioritaires en 2018 affichent un bon taux d'avancement, mais il reste de nombreuses catégories de SUP dont les versements sont à développer.

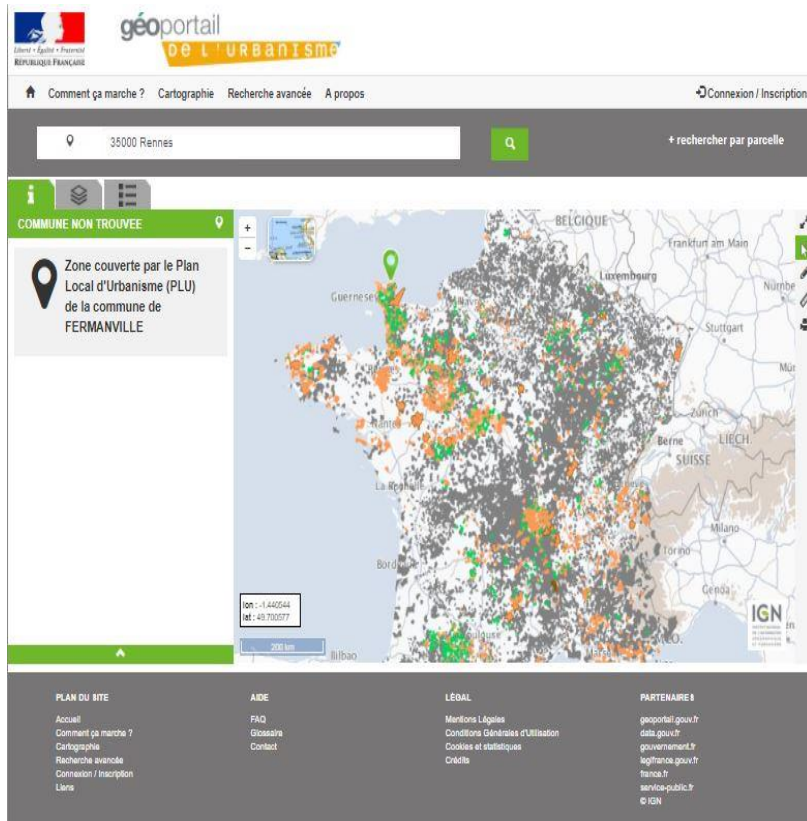
¹ Ministère de la Culture

Quels usages, pour qui ?



Le GPU est aussi bien approprié à l'usage du grand public que des professionnels et des collectivités territoriales en offrant des fonctionnalités et des avantages à chacun.

Un GPU pour le grand public



Les fonctionnalités

- Des recherches par type de document ou par localisation (adresse, n° parcelle...)
- Un affichage des prescriptions en couches distinctes (Nouveauté 2018)
- Des informations sur les documents en vigueur sur le territoire sélectionné, avec une information disponible à la parcelle (Nouveauté 2019)
- Une FAQ pour répondre aux questions
- Une refonte du service d'assistance et des outils d'aide améliorés (Nouveauté 2019)



Le GPU offre des fonctionnalités pour consulter des règles applicables sur un territoire figurant dans les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.

Un GPU pour le grand public

The screenshot shows the 'Géoportail de l'Urbanisme' website. At the top, there's a search bar with '35000 Rennes' entered. Below it, a map of Surtainville (50585) is displayed, showing urban planning zones. A sidebar on the left lists 'DOCUMENTS D'URBANISME' and provides details about the 'Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SURTAINVILLE, approuvé le 21/10/2003'. The map shows zones like 'Zone classée 1Na' and 'Zone classée Emplacement réservé'. The footer contains sections for 'PLAN DU SITE', 'AIDE', 'LÉGAL', and 'PARTENAIRE S'.

Les avantages

- Accéder aux règles d'urbanisme sur une parcelle afin de mieux choisir où s'installer dans une commune en fonction des contraintes
- Accéder plus facilement aux informations nécessaires pour construire ou réaliser des travaux
- Accéder en tant que citoyen aux contraintes s'appliquant sur des projets publics et privés en cours
- Accéder à une information fiable en s'assurant que le document d'urbanisme est celui en vigueur (cette fiabilité est renforcée grâce au lien établi entre le GPU et @CTES)



Le GPU permet de mieux connaître les règles applicables sur un terrain et un territoire afin de renforcer le lien entre le citoyen et son territoire.

Un GPU pour les professionnels et les collectivités

The screenshot shows the 'géoportail DE L'URBANISME' website. The main heading is 'METADONNEES' with a sub-heading 'Génération de fiche de métadonnées'. There is an 'AIDE' button. The form includes the following fields:

- Intitulé de la ressource: Nouvelle fiche de métadonnée
- * Nom de document: ex: 22358_PLU_20170206_110068012_A7_28_20160711 ...
- * File identifier: (empty)
- * Titre: ex: Plan Local d'Urbanisme de la commune de TREGONNEAU
- * Résumé: ex: Plan local d'urbanisme (PLU) numérisé. Ce lot informe du droit à bâtir sur la commune de TREGONNEAU. Ce PLU est numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG.
- * Date de dernière révision: Date (jj/mm/aaaa)
- * Spécifications: Choisir une valeur
- * Référentiel de Coordonnées: (empty)
- * Référentiel Cadastral: Choisir une valeur
- * Echelle: 1/5000
- * Format: Choisir une valeur
- * Généalogie: Généalogie non renseignée
- * Encodage des caractères: UTF-8

Les fonctionnalités

- Des flux de téléchargement et une documentation améliorée : flux WFS 2.0, flux ATOM, services de téléchargement INSPIRE
- Gestion des collectivités disposant de plusieurs documents d'urbanisme sur un même territoire
- Prise en compte des annulations totales et partielles de documents d'urbanisme, suivi de l'historique des documents d'urbanisme
- Saisie des métadonnées facilitée par un outil de création et une aide du validateur
- Prise en compte du standard CNIG SUP 2016, du standard CNIG DU 2017 et du standard CNIG SCOT 2018
- Des outils d'administration permettant un suivi précis des téléversements (Nouveauté 2019)



Le GPU évolue continuellement en fonction des besoins exprimés par les professionnels et les collectivités.

Un GPU pour les professionnels

géoportail
DE L'URBANISME

Comment ça marche ? Cartographie Recherche avancée A propos Connexion / Inscription

35000 Rennes + rechercher par parcelle

COMMUNE NON TROUVEE

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de FERMANVILLE

Cherbourg Dieppe Le Havre Rouen Jersey Caen

IGN

PLAN DU SITE
Accueil
Comment ça marche ?
Cartographie
Recherche avancée
Connexion / Inscription
Liens

AIDE
FAQ
Statistiques
Contact

LÉGAL
Mentions Légales
Conditions Générales d'Utilisation
Cookies et statistiques
Crédits

PARTENAIRES
géoportail.gouv.fr
data.gouv.fr
gouvernement.fr
logfranco.gouv.fr
france.fr
service-public.fr
© IGN

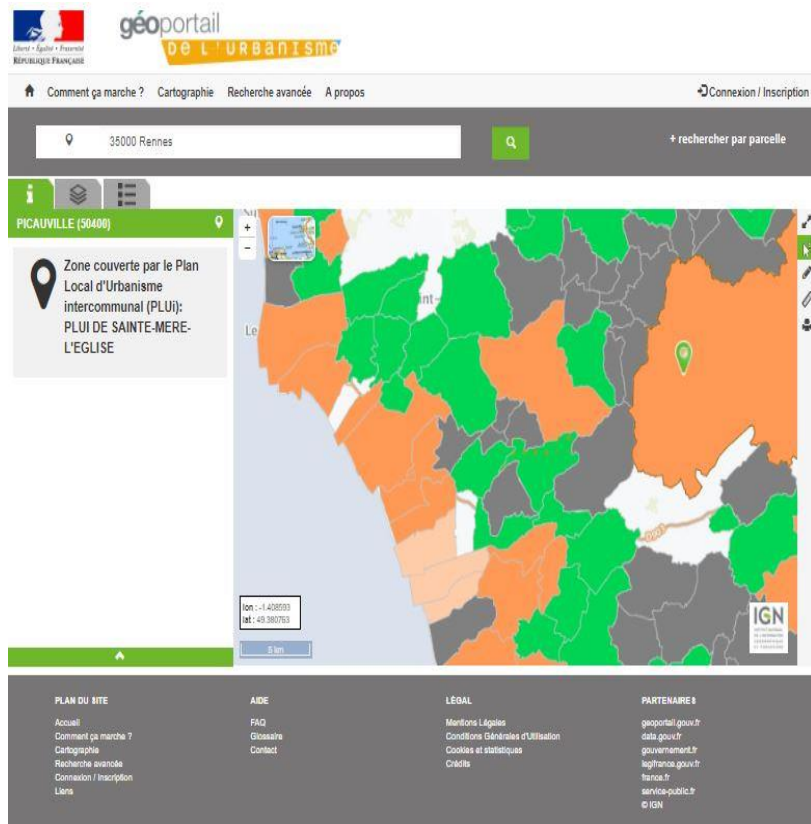
Les avantages

- Accéder simplement et à moindre coût aux règles d'urbanisme à distance
- Avoir davantage d'opportunités de réponse à des marchés passés par les collectivités territoriales
- Consommer les données du GPU et proposer de nouveaux services en ligne
- Accéder à une information fiable, sécurisée grâce au lien avec @CTES



Le GPU fournit les données qui facilitent l'élaboration des projets de construction et d'aménagement et qui permettent le développement de services et de produits numériques innovants.

Un GPU pour les collectivités



Les avantages

- Accéder aux Servitudes d'Utilité Publique des gestionnaires publics et privés.
- Diffuser simplement et valoriser à l'échelle nationale les politiques publiques mises en place dans le domaine de l'urbanisme
- Faciliter et fluidifier les relations avec les professionnels de la construction et de l'aménagement.
- Réaliser des économies budgétaires en remplaçant les envois papier un envoi unique des documents sous forme dématérialisée (@CTES)
- Suivre l'historique des documents du territoire



Pour les collectivités, le GPU répond à plusieurs problématiques notamment de connaissance du territoire, réglementaires, opérationnelles et budgétaires.

3/ Evolution technique du GPU

3.1 / Historique des versions

3.2 / Focus sur la version 3.3

3.3 / Focus sur la version 4.1

3.1. HISTORIQUE DES VERSIONS

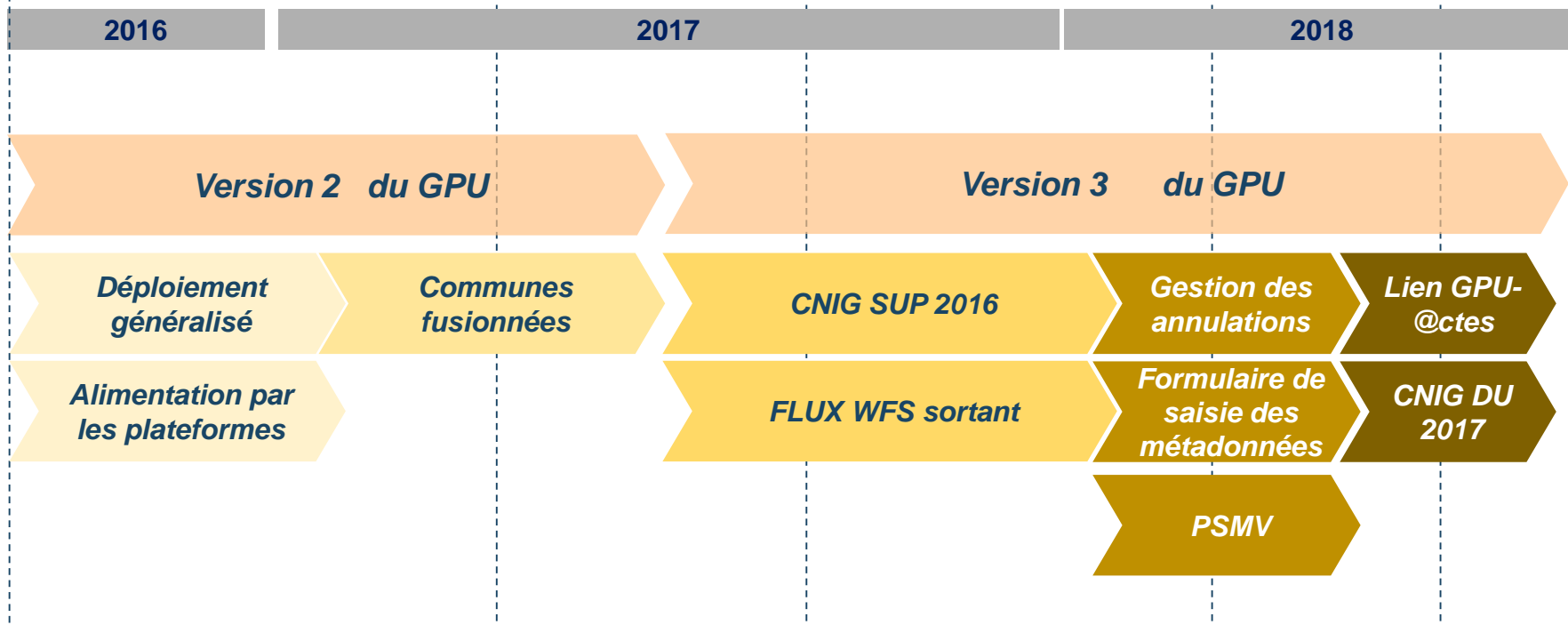
Avril 2016 – Mise en ligne de la v2

Mars 2017

Juillet 2017 – Mise en ligne de la v3

Février 2018

Avril 2018



Besoin : Définir un meilleur système pour la recherche avancée

Actuellement (3.2)

Basé sur les métadonnées, parfois mal remplies
 → Trop de résultats, nombreux « faux-positifs »

Champ « *Type de document* » :

- impossible de rechercher selon le type de la SUP
- Impossible de rechercher les SCoT

évolution



Version 3.3

Basé sur les bases de données du GPU
 → Résultats correspondants à la recherche

- Normalisation des noms des résultats, classés par ordre alphabétique
- Champ « *Type de document* » : Choix entre DU et SUP, avec un 2^e champ dynamique détaillant les types de DU et SUP.

Intitulé de la ressource
 ex : PLU de Motreff

Organisme producteur
 ex : DDT, commune, agence, ...

Type de document

Tous
 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, PLUI)
 Plans d'occupation des Sols (POS)
 Cartees Communales (CC)
 Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

Commune
 ex : Pannecé, 44440

Département
 ex : Corrèze, 19

Modifié après le
 ex : 24/01/2019

Retiré dans la 3.3

Intitulé de la ressource
 ex : PLU de Motreff

Organisme producteur
 ex : DDT, commune, agence, ...

Type de document

Sous-type de document

Recherche par emprise

Commune
 ex : Pannecé, 44440

Type de document

Documents d'urbanisme
 Servitude d'Utilité Publique (SUP)

Sous-type de document

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, PLUI)
 Cartes Communales (CC)
 Plans d'Occupation des Sols (POS)
 Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

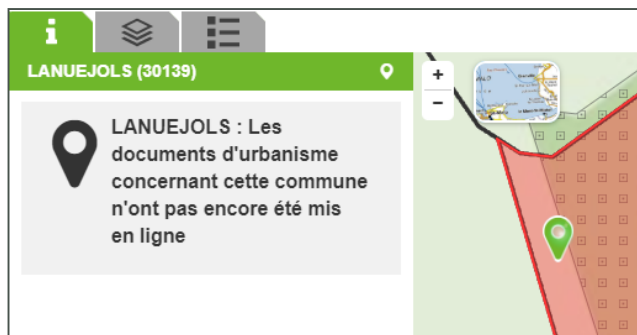
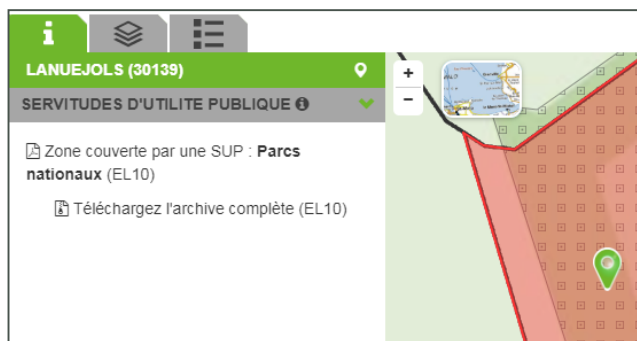
Sous-type de document

A1 : Servitude de protection des sols et lutte contre le ruissellement à l'échelle
 A2 : Servitude de passage des conduites d'irrigation
 A3 : Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachés aux canaux d'irrigation
 A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domoiaux

Besoin : Avoir une fiche regroupant toutes les informations d'une parcelle

Actuellement (3.2)

L'information donnée dans la fiche d'information concerne uniquement le point cliqué
→ ex: Pour une même parcelle dont une partie seulement est concernée par une SUP:

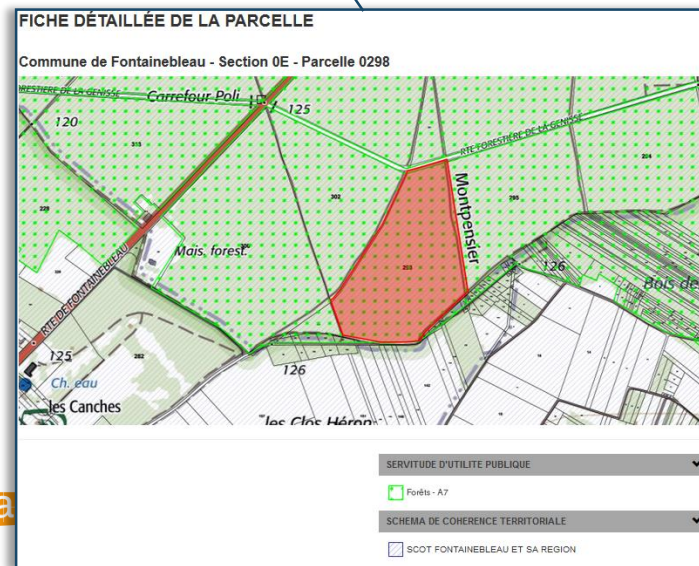
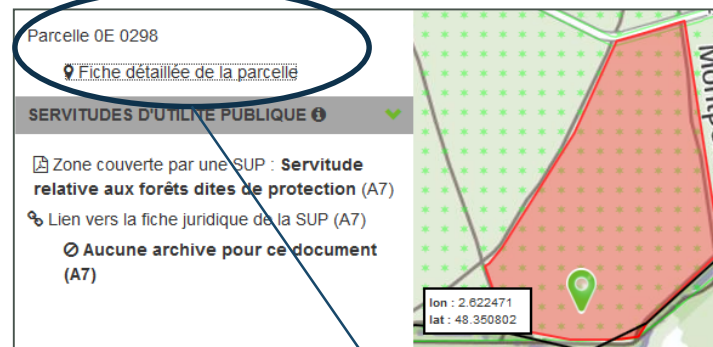


évolution



Version 3.3

Fiche d'information contenant toutes les informations de la parcelle, même celles non représentées en cartographie



Besoin : Améliorer la gestion des communes fusionnées, notamment celles au RNU

Actuellement (3.2)

Une ancienne commune au RNU située dans une commune fusionnée apparaît en attente de publication



PLAINE-D'ARGENSON :
Les documents d'urbanisme concernant cette commune n'ont pas encore été mis en ligne

évolution



Version 3.3

Les communes soumises au RNU situées dans une commune fusionnée apparaissent en gris



Zone de SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE (fusionnée au sein de la commune de PLAINE-D'ARGENSON) couvert par le Règlement National d'Urbanisme

Besoin : Les Administrateurs locaux peuvent gérer les droits concernant les maillages des communes fusionnées

Choisissez un maillage

Inscrivez dans le champ ci-dessous le maillage géographique (nom de commune, département...) pour lequel vous souhaitez des droits de gestion, et cliquez sur une des propositions :

09317

09317 : UCHENTEIN

Attribution de droit sur des communes fusionnées (pour les Administrateurs Locaux)

Ajouter

MON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

Filtrer mes territoires

Nom de maillage : Type :

Enfant de :

Vider le filtre

Affichage de 301 - 350 sur 664

Type	Nom	Titre	Soumise au RNU	Action
Commune	09309	TEILHET	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Commune	09310	THOUARS-SUR-ARIZE	<input type="checkbox"/> Non	
Commune	09311	TIGNAC	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Commune	09312	LA TOUR-DU-CRIEU	<input type="checkbox"/> Non	
Commune	09313	TOURTOUSE	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Commune	09314	TOURTROL	<input type="checkbox"/> Non	
Commune	09315	TREMOULET	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Commune	09316	TROYE-D'ARIEGE	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Commune	09317	UCHENTEIN	<input type="checkbox"/> Non	
Commune	09318	UNAC	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	

Affichage des communes fusionnées dans *Mon Territoire* (pour les Autorités Compétentes)

Besoin : Améliorer les outils d'administration concernant la visualisation des utilisateurs

Etiquette au survol de l'utilisateur et des maillages gérés

Statut	Rôle	Maillage(s)
Actif	Administrateur	LANDES
	Autorité compétente	40 33

IGNifiant
Xavier
[...]

Lien sur le nom de l'utilisateur

La liste complète des maillages d'un utilisateur est consultable en allant dans sa fiche utilisateur

Limitation de la liste des maillages affichés avec message indiquant que la liste complète est visible sur la fiche de l'utilisateur

Ajout du filtre par dernière connexion

Filter les utilisateurs

Tous les rôles

Nom

Rechercher un maillage

Rechercher

email

Dernière connexion

Dernière connexion

Jamais

Plus d'un mois

moins d'un mois

Affichage de 1 - 50 sur 147

Besoin : Indiquer l'état du contrôle de légalité du document pour les administrateurs locaux

Administration > Documents

Dans l'onglet **Urbanisme**, icône « @ » indiquant l'état du **contrôle de légalité du document**

Code couleur :

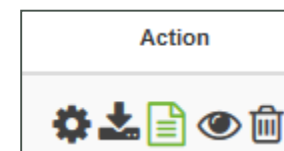
@ : DU transmis au contrôle de légalité hors GPU

@ : « Transfert du DU en cours » ou « Contrôle de légalité en cours »

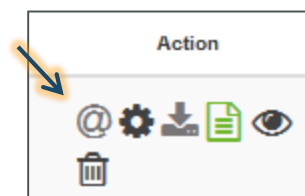
@ : « Acte insusceptible de recours » ou « Dossier complet » ou « Classé suite à un recours gracieux »

@ : « Demande de pièces » ou « Refus de transmission complémentaire » ou « Dossier incomplet » ou « Recours gracieux » ou « Rejet du recours gracieux » ou « Échec de l'envoi de l'acte »

Au survol de l'icône, une étiquette mentionne l'état précis du contrôle de légalité pour le DU (fourni par @CTES)



Actuellement
(3.2)



Version
3.3

Prise en compte des nouveaux standards CNIG

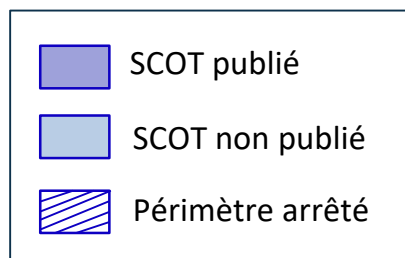
▪ SCoT 2018

Jusqu'à présent:

- Pseudo-standard, pas de réelle vérification
- Problème des SCoT multiples
- Représentation cartographique induisant en erreur sur l'état d'approbation des SCoT

Dans la 4.1:

- Standard SCOT v2018
- Zones blanches non intégrées dans le GPU
- Nouvelle nomenclature →

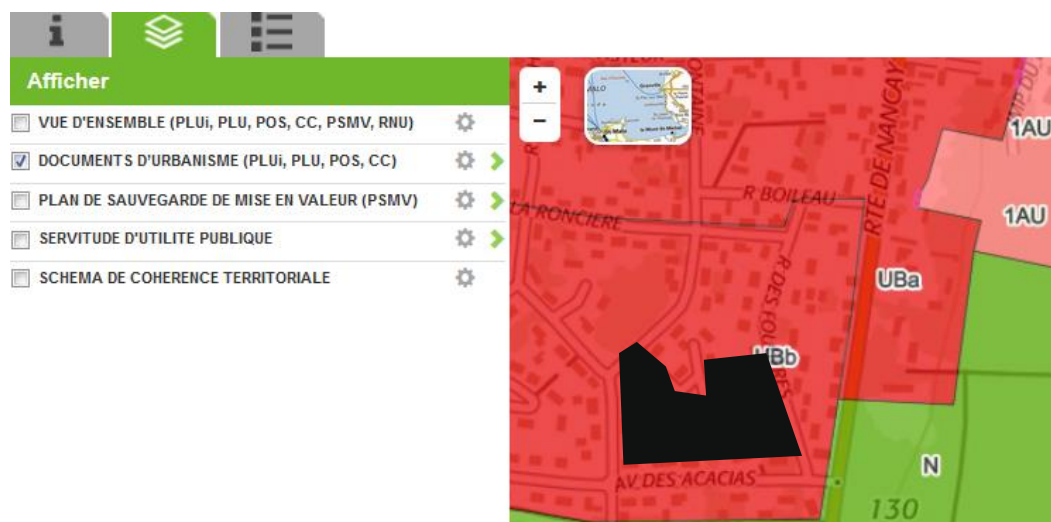


NB. Les données de cette image ont été modifiées pour les besoins de la démonstration.

Prise en compte des nouveaux standards CNIG

▪ PLU 2017b

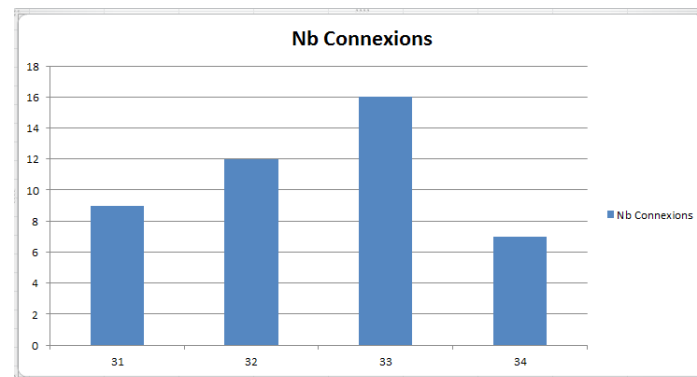
- Intégration des plans de secteurs pour certains PLUi
- Unique fichier POA remplaçant les fichiers PLH et PDU
- Périmètre d'annulation partielle représenté en noir opaque sur la zone concernée



▪ CSMD (consignes de saisie de métadonnées)

Outils d'Administration

- Page de synthèse de l'activité des comptes autorités compétentes



- Gérer le caractère RNU d'un territoire de compétence

Type	Nom	Titre	Soumise au RNU	
Commune	14001	ABLON	Oui	
Commune	14002	ACQUEVILLE	Non	Déclarer au RNU
EPCI	200065597	PLUI CAEN LA MER	-	Visualiser les communes Déclarer au RNU

Outils d'Administration

- **Filtres pour le flux ATOM**

Territoire (département ou région) : Publié depuis le :

Type de document : Catégorie de SUP :

[PLU de la commune de FONTARECHES \(30115\) - 16/03/2012](#)
19 juillet 2018 à 15:56
Dataset Feed correspondant au document "30115_PLU_20120316"

[PLU de la commune de SAINT-ALBAN-D'AY \(07205\) - 27/03/2018](#)
19 juillet 2018 à 15:12
Dataset Feed correspondant au document "07205_PLU_20180327"

[PLU de la commune de SAINT-CREPIN \(17321\) - 28/08/2007](#)
19 juillet 2018 à 12:19
Dataset Feed correspondant au document "17321_PLU_20070828"

[PLU de la commune de VIRSON \(17480\) - 07/02/2008](#)
19 juillet 2018 à 09:58
Dataset Feed correspondant au document "17480_PLU_20080207"

[PLU de la commune de VITROLLES \(13117\) - 11/12/2017](#)
19 juillet 2018 à 09:02
Dataset Feed correspondant au document "13117_PLU_20171211"

[PLU de la commune de ARTEMARE \(01022\) - 12/09/2016](#)
19 juillet 2018 à 08:46
Dataset Feed correspondant au document "01022_PLU_20160912"

[PLU de la commune de CHALLUY \(58051\) - 29/06/2005](#)
18 juillet 2018 à 19:20
Dataset Feed correspondant au document "58051_PLU_20050629"

[CC de la commune de LANDEAN \(35142\) - 26/04/2011](#)
18 juillet 2018 à 17:14

Outils d'Administration

- **Page de statistiques**

→ Dans l'encart « Nouveautés », présent sur la page d'accueil du site. Disponible au niveau national, régional et départemental

Intitulé	Indicateur	
Nombre de communes au RNU	Xx communes	
Pourcentage de surface couverte par les communes au RNU / surface du territoire	X %	
Nombre de communes sur lesquelles un DU est attendu (*) (= nombre total de communes - nombre de communes au RNU)	Xx communes	
Pourcentage de surface couverte par les communes ayant un DU attendu / surface du territoire	X %	
Nombre de communes couvertes par un DU publié sur le GPU	ZZ documents	
Répartition par type de document (nb de communes couvertes):		
PLU :	Xx PLU	
POS :	Xx POS	
CC :	Xx CC	
PLUi :	Xx PLUi	
Pourcentage de surface des communes couvertes par un DU publié / surface totale de l'ensemble des communes sur lesquelles un DU est attendu	X %	
Nombre de PSMV publiés sur le GPU	Xx PSMV	
Nombre attendu de ScoT (= maillages ScoT présents sur le GPU)	YY SCoT	
Nombre communes couvertes par un SCoT	N communes	
Pourcentage de surface des communes couvertes par un SCoT / ensemble des communes du territoire	X %	
Nombre de ScoT publiés sur le GPU	YY SCoT	
Pourcentage de surface des communes couvertes par un SCoT publié / surface totale de l'ensemble des SCoT attendus sur le territoire	X %	
Nombre d'actes de SUP publiés	Xx Actes	
Répartition par catégorie de SUP :		
A1 :	Xx actes	
A2 :	Xx actes	

Affichage d'un masque d'aide

Accédez aux **informations**, affichez les différents **types de documents**, consultez la **légende**

Créez ou accédez à votre **espace personnel**

Recherchez un **lieu, une adresse ou une parcelle**

Choisissez le **mode de recherche**

Choisissez le **fond de carte**

Affichez en **plein écran**, obtenez des **informations**, accédez aux **outils de dessin, de mesure et d'impression**

Affichez l'**aide**

Accédez à la **FAQ**

PLAN DU SITE
Accueil
Informations générales
Cartographie
Recherche avancée
Connexion / Inscription
Liens

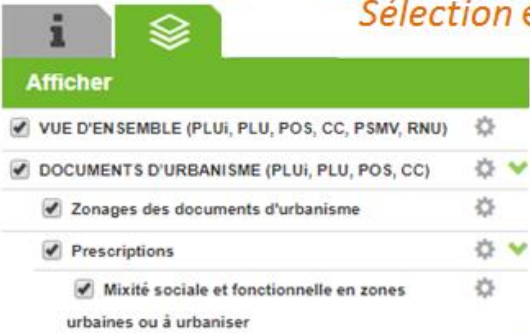
AIDE
FAQ
Manuels et Consignes
Glossaire
Assistance

LÉGAL
Mentions Légales
Conditions Générales d'Utilisation
Cookies et statistiques
Crédits


PARTENAIRES
geoportail.gouv.fr
data.gouv.fr
gouvernement.fr
logifrance.gouv.fr
france.fr
service-public.fr
© IGN

Simplification et amélioration de la légende

**Fusion des onglets
Sélection et Légende**



Fusion des différentes géométries



Classement des prescriptions par thématiques

- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Secteur à programme de logement social
- Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
- Majoration des volumes constructibles
- Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
- Mixité des destinations ou sous-destinations
- Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
- Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs

→ Exportable en pdf

Mise à jour du nombre de SUP de la page d'accueil



Besoin : afficher le **nombre réel de SUP versées** (près de 6000) et non le nombre de lots

ons d'urbanisme « à la parcelle »

simplifiée, réorganisation de l'o

XX servités d'utilité publique

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

- 4944 documents d'urbanisme.
- 290 servitudes d'utilité publique.
- 46 schémas de cohérence territoriale.

- Le PLU de la commune ILLANGE a été publié le Lundi 22 Octobre 2018 à 09h59
- Le PLU de la commune LOUGRES a été publié le Vendredi 19 Octobre 2018 à 17h35
- Le PLU de la commune VINEUIL a été publié le Vendredi 19 Octobre 2018 à 16h49
- La SUP A7 - Servitude relative aux forêts dites de protection de HERAULT a été publiée le Vendredi 19 Octobre 2018 à 16h19
- Le PLU de la commune SAINT-MARTIN-LE-VINOUX a été publié le Vendredi 19 Octobre 2018 à 16h17

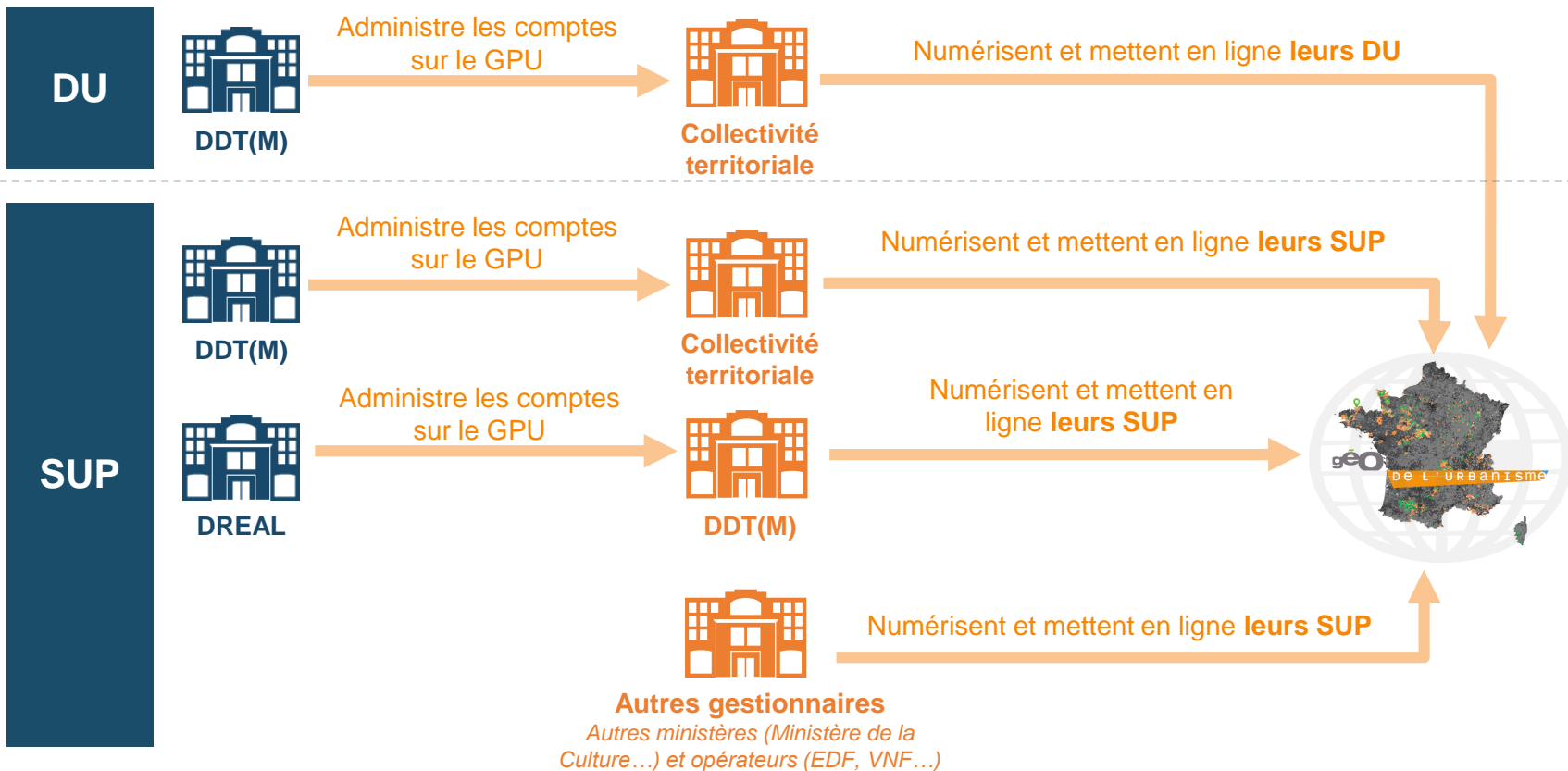
4/ Kit pratique du déploiement du GPU

4.1 / Responsabilités

4.2 / Etapes du processus : numérisation, téléversement et publication

4.3 / Accompagnement

Plusieurs autorités compétentes sont responsables de données urbaines



Les DDT(M) sont à la fois administratrices locales pour les DU et les SUP des collectivités et autorités compétentes pour les SUP de nos ministères.

Légende



Administrateur local



Autorité compétente

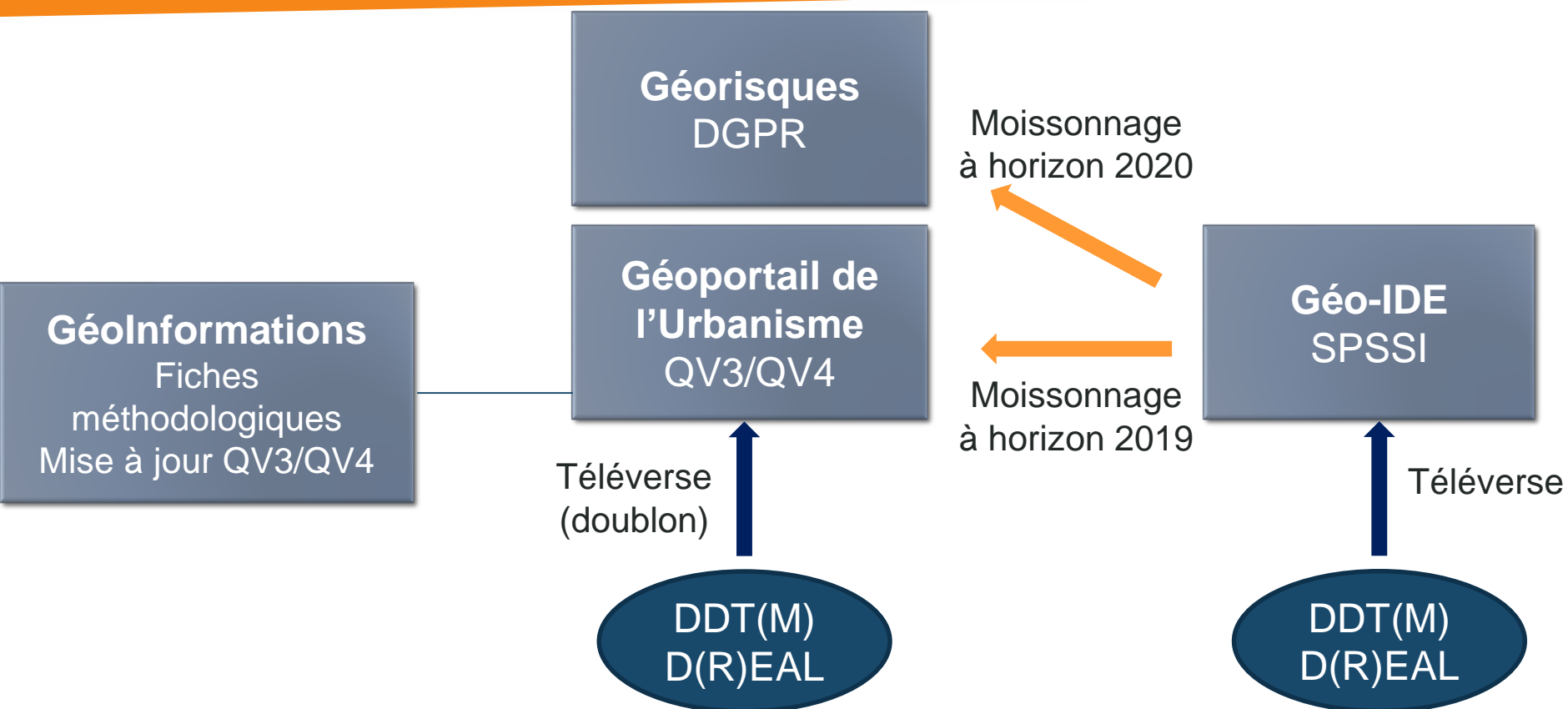
FOCUS : Répartition des responsabilités pour les SUP

Responsable du suivi de la SUP	Nombre de SUP concernées	Administrateur local*	Autorité compétente*
La responsabilité de la SUP relève du : - Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Ministère de la Transition écologique et solidaire - Ministère de l'Agriculture	43	Bureau compétent au sein du ministère ou DREAL.	Désignée par l'administrateur local au sein de ses services ou au sein des services déconcentrés (ministère, DREAL, DDT-M)
La responsabilité de la SUP relève d' autres ministères (Ministère de la Culture, Ministère de la Défense...)	12	ministère concerné	Désignée par l'administrateur local en fonction de son organisation interne
La responsabilité du suivi de la SUP relève de - collectivités publiques (communes, établissements publics, départements...) - syndicats (concessionnaires des services publics) - d'opérateurs (EDF, SNCF...)	14	Si le responsable est un opérateur national l'administrateur local est l'opérateur national.	Désignée par l'administrateur local en fonction de son organisation interne
		Si le responsable de la SUP est une collectivité publique l'administrateur est la DREAL pour les autorités compétentes supra départementales et la DDTM pour les autorités compétentes infra départementales	Collectivités publiques responsable du suivi de la SUP



Retrouvez en détail la répartition des responsabilités de la numérisation et de la gestion par catégorie de SUP sur le site de [GéoInformations](https://www.geoportail.fr).

4.1. RESPONSABILITES



A terme, la plateforme Géo-IDE pourra être moissonnée par le Géoportail de l'Urbanisme et par Géorisques, ce afin d'éviter aux autorités compétentes de téléverser deux fois leurs SUP.

Délais et obligations pour la dématérialisation des DU et des SUP



La directive INSPIRE

Loi pour une république numérique

(14/03/2007)

Objectif : faciliter la diffusion et l'utilisation de l'information géographique en Europe.

Échéances pour les **DU, Documents d'Urbanisme** (ordonnance 20 décembre 2013)

DU	Au 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Numérisation	Les DU sont numérisés de préférence au standard CNIG	Les DU sont numérisés obligatoirement au standard CNIG	
Téléversement	Les DU sont mis en ligne de préférence sur le GPU		Tout nouveau DU est obligatoirement mis en ligne sur le GPU*

Échéances pour les **SUP, Servitudes d'Utilité Publique** (ordonnance 19 décembre 2013)

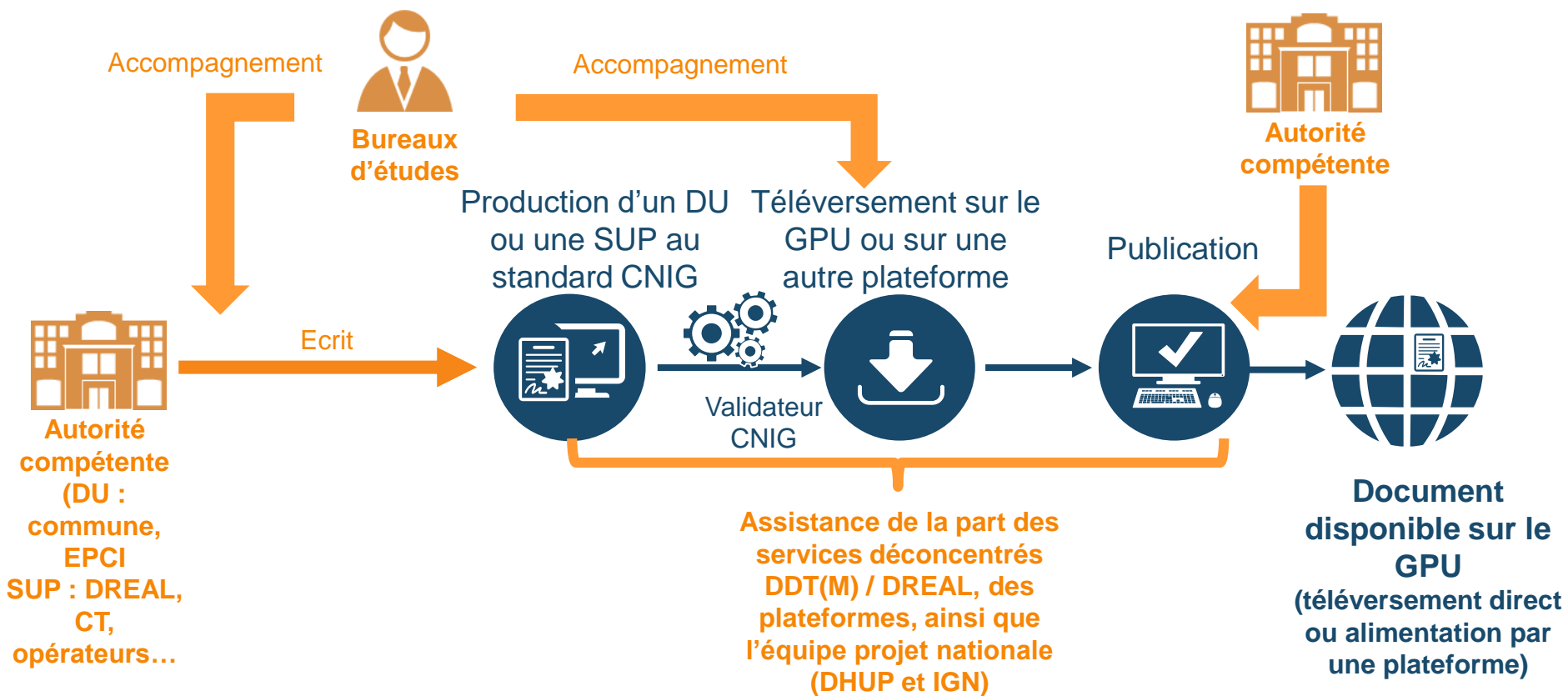
SUP	A partir du 01/07/2015	Au 01/01/2020
Numérisation	Les gestionnaires de SUP fournissent à l'Etat les SUP numérisées au standard CNIG	
Téléversement	La publication des SUP en ligne sur le GPU vaut annexion aux DU	



Au-delà des échéances réglementaires, étant donné les orientations stratégiques, l'ensemble des autorités compétentes doivent être au rendez-vous dès que possible pour alimenter le GPU et en faire une plateforme complète et utile pour les collectivités, les professionnels, les services et les particuliers.

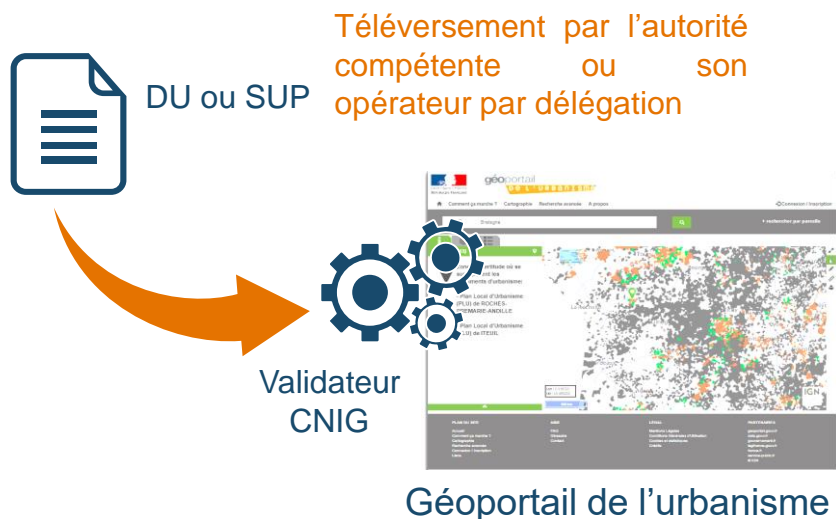
* Obligatoire au titre du Code de l'Urbanisme

Processus de versement d'un DU ou d'une SUP sur le GPU



Tout au long du processus de dématérialisation, les DDT(M), DREAL, la DHUP et l'IGN sont aux services des autorités compétentes, et de leurs délégataires et prestataires (ex : bureaux d'études), pour les accompagner dans le versement de leurs DU et SUP.

Quel standard utiliser en fonction de la vie du DU ou de la SUP ?



Numérisation Téléversement Publication



- Pour tout nouveau DU ou toute procédure d'évolution du DU, utilisez le dernier standard qui permet de mieux rendre compte des éléments du DU.
- Si le DU est en cours de numérisation, continuez au même standard
- Pour les SUP, privilégiez le dernier standard qui est plus détaillé, via le [convertisseur SUP 2013-SUP 2016](#)



Le standard CNIG s'améliore continuellement. Ces évolutions ne bloquent cependant pas la numérisation des DU et SUP pouvant être téléversés. Le standard attendu en entrée du Géoportail national de l'urbanisme est conforme aux préconisations du Conseil national de l'information géographique (CNIG) disponible à cette adresse : <http://cnig.gouv.fr>

FOCUS : le standard CNIG DU 2017

- Intégration de la recodification du code d'urbanisme et de la réforme du contenu du PLU
- Traduction géomatique plus précise des DU
- Clarification/description des concepts
- Meilleure prise en compte des PLUi (plans de secteur, etc.)
- Enrichi par 362 commentaires lors de l'appel à commentaires au public

Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
18	00	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	L151-6 et L151-7	
18	01	OAP de projet (sans règlement)	L151-6 et L151-7	R151-8
18	02	OAP entrées de ville	L151-6 et L151-7 1°)	R151-6
18	03	OAP relatives à la réhabilitation, la restructuration, la mise en valeur ou l'aménagement	L.151-7 4°	
18	04	OAP d'adaptation des périmètres de transports collectifs	L151-7 6°	
18	05	OAP patrimoniales, architecturales et écologiques	L151-6 et L151-7	R151-7
18	06	OAP relatives à l'habitat	L151-6 ou L151-46	
18	07	OAP comprenant des dispositions relatives à l'équipement commercial et artisanal ²	L151-6 2e alinéa ou L151-7 2°)	
18	08	OAP relatives aux transports et aux déplacements	L151-6 ou L151-47	



Le standard de dématérialisation des documents d'urbanisme 2017 est pris en compte par le GPU. Il fera l'objet d'une mise à jour mineure en v4.1.

FOCUS : le standard CNIG SCOT 2018

- Intégration à l'été 2019 du standard SCOT v2018 dans le système de validation, de téléversement et de publication du GPU
- Création de fiche de métadonnées pour les documents SCOT
- Distinction en cartographie des SCOT approuvés publiés, approuvés non publiés et non approuvés
- Le standard SCOT v2018 proposera une solution pour les établissements publics qui gèrent plusieurs SCOT sur leur territoire



- SCOT publié
- SCOT non publié
- Périmètre arrêté



Le standard de dématérialisation des schémas de cohérence territoriale 2018 sera pris en compte prochainement par le GPU.

FOCUS : les conséquences d'un changement de standard SUP



Le convertisseur évite de transformer manuellement les SUP d'un standard à un autre pour mettre à jour un lot de SUP.

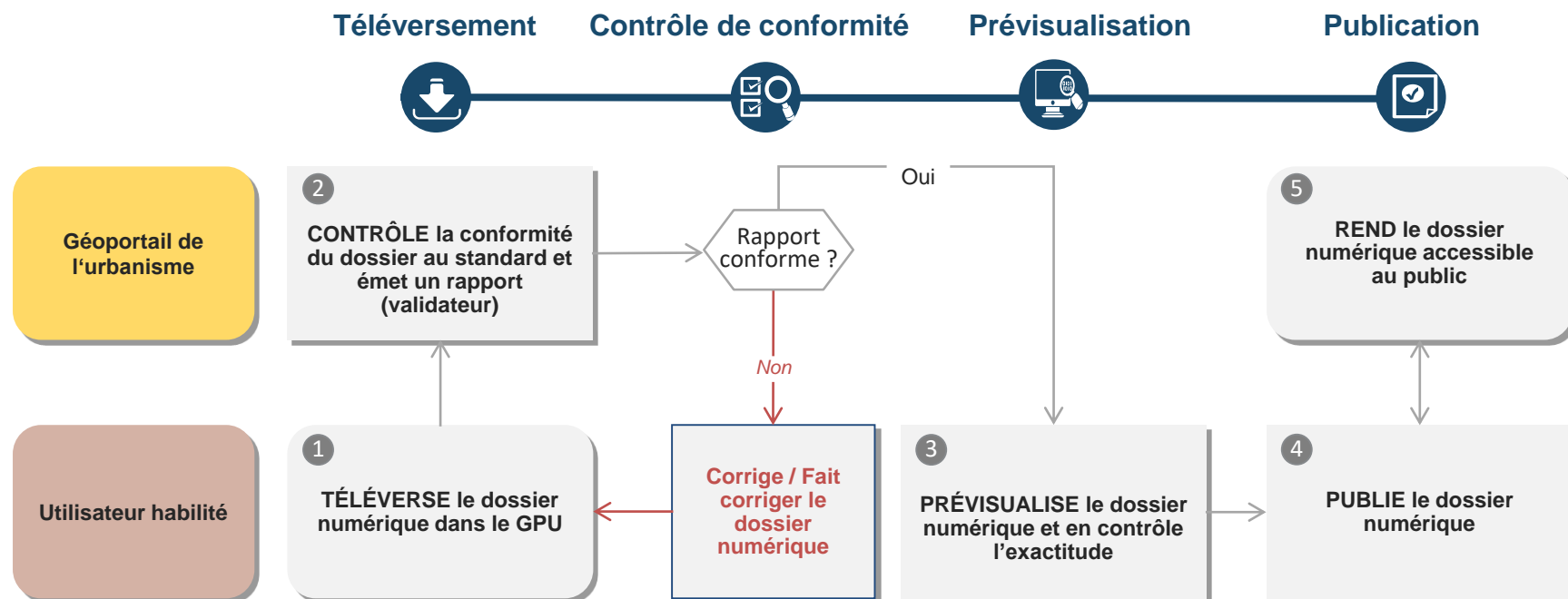
3 profils distincts sont habilités à téléverser sur le GPU.



	Profil Autorité compétente	Profil Déléataire	Profil Prestataire
Qui ?	<p>Auteur du document, tenu au titre de l'article L133-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU.</p> <p><i>Communes et EPCI DREAL et DDT(M) Services d'autres ministères</i></p>	<p>Une entité désignée formellement par une ou plusieurs autorité(s) compétente(s) comme son (leur) déléataire.</p> <p><i>Plateforme régionale ou départementale, ...</i></p>	<p>Ceux qui veulent accéder à des fonctionnalités avancées du GPU peuvent se créer un compte prestataire.</p> <p><i>Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc...</i></p>
A quelle échelle ?	Périmètre territorial de la compétence	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Maillage national (Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU ou de la SUP • Outil de saisie de métadonnées 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Téléverser le DU ou la SUP 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Publier le DU ou la SUP 		

L'autorité compétente peut désigner un prestataire ou un déléataire pour l'accompagner dans la publication de son document. **Un cahier des charges de numérisation en direction des bureaux d'étude est disponible en annexe des standards PLU et CC sur le [site du CNIG](#).**

Le téléversement sur le GPU s'articule autour de 4 étapes

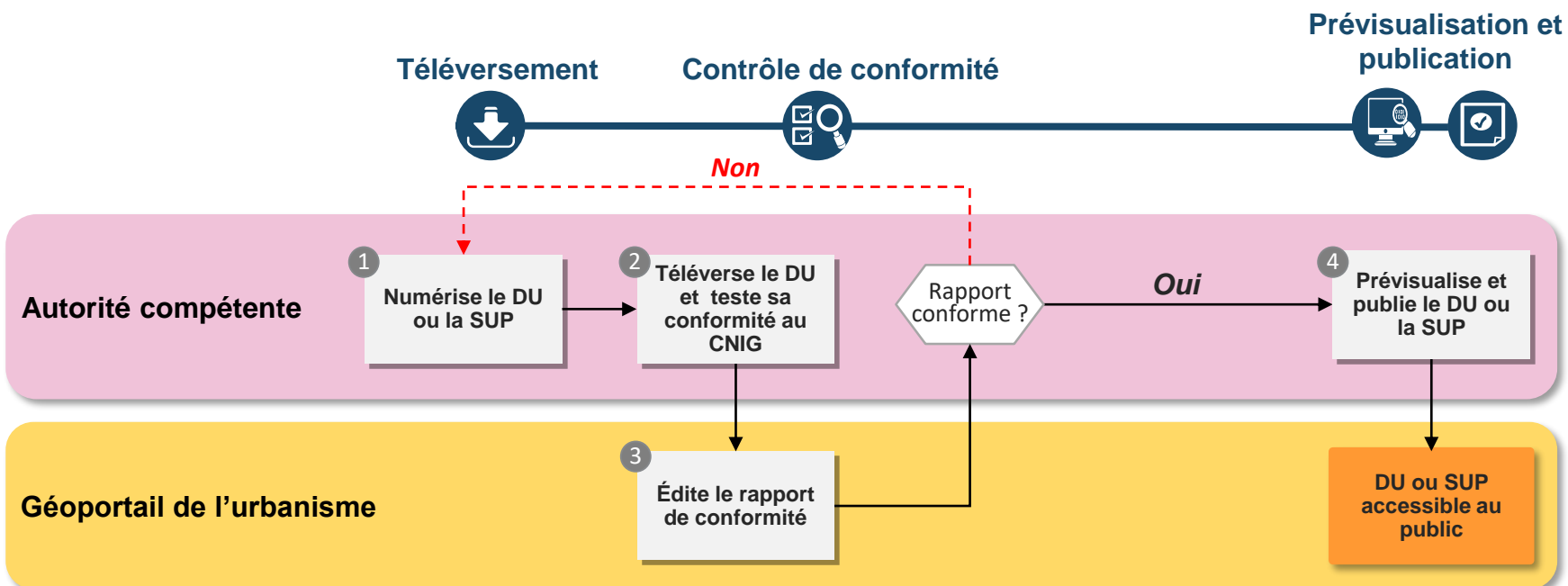


 Etant donné les implications juridiques de la publication sur le GPU, les étapes d'alimentation du GPU ne sont accessibles qu'à des **utilisateurs habilités**.

4.2. ETAPE DU PROCESSUS : TELEVERSEMENT



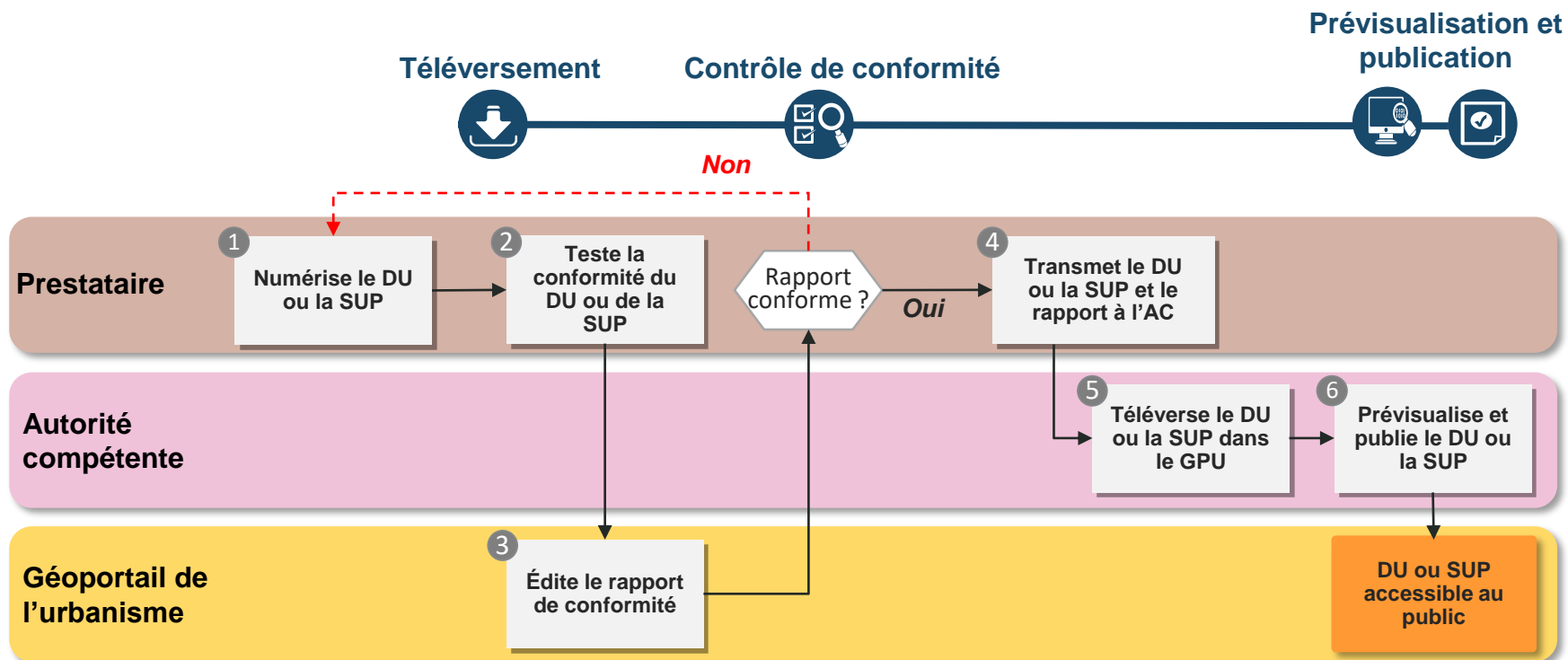
Option 1 : L'autorité compétente prend en charge **seule** tout le processus de numérisation



4.2. ETAPE DU PROCESSUS : TELEVERSEMENT



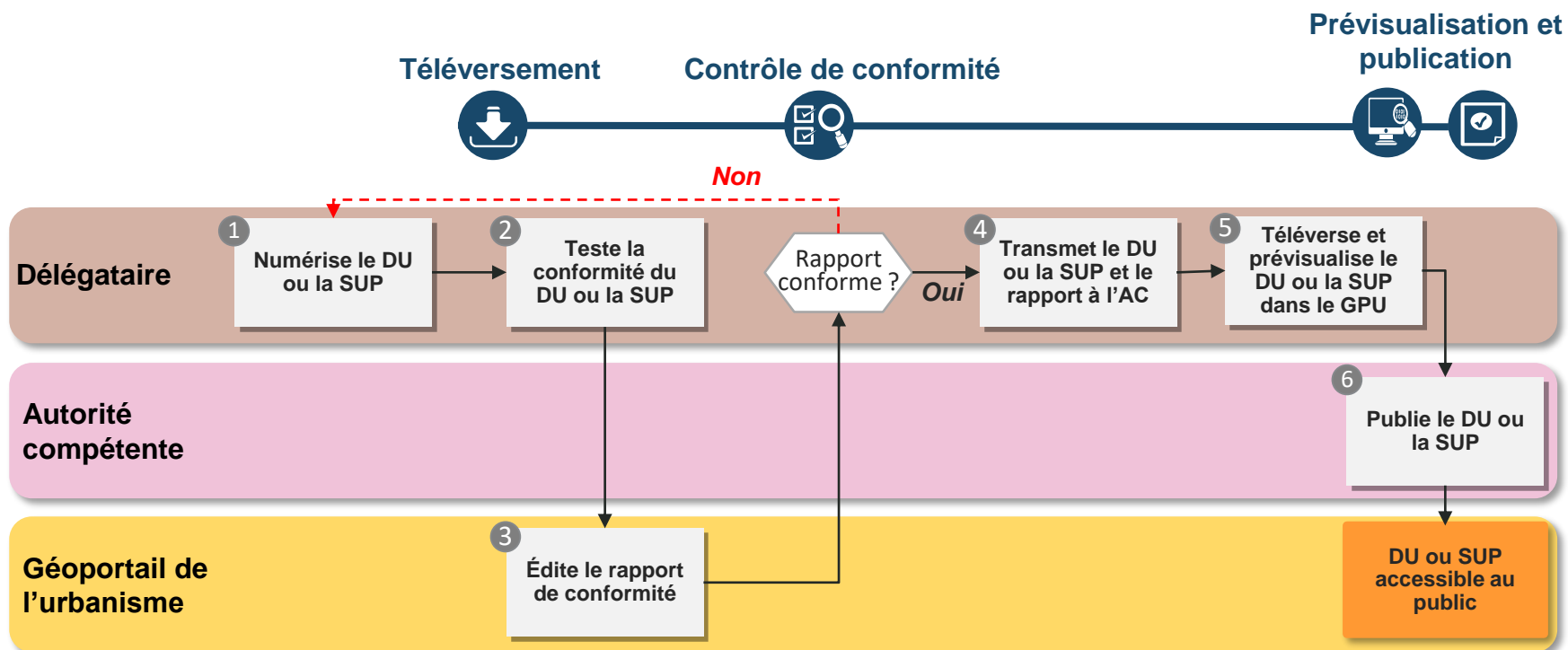
Option 2 : L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication et sous-traite la numérisation à un prestataire



4.2. ETAPE DU PROCESSUS : TELEVERSEMENT



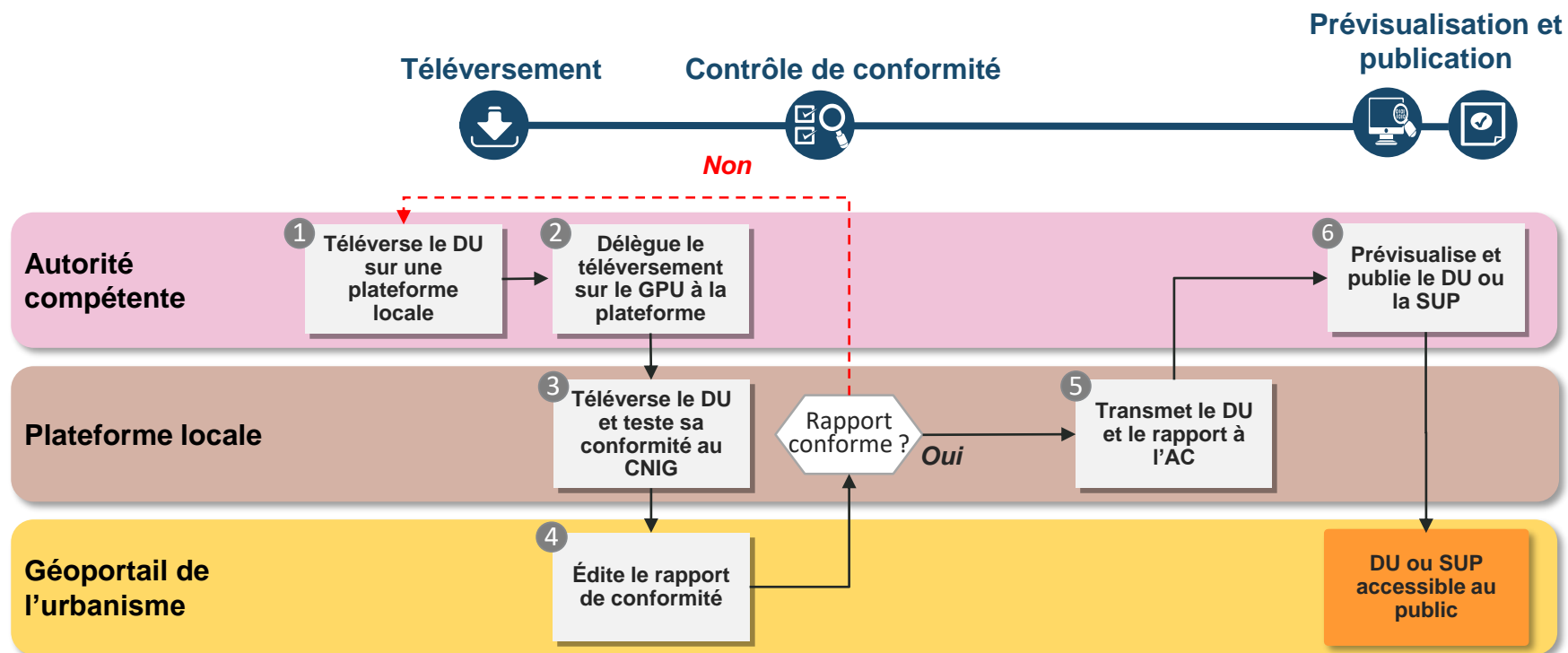
Option 3 : L'autorité compétente prend en charge la seule publication et sous-traite le reste du processus à un **délégué**



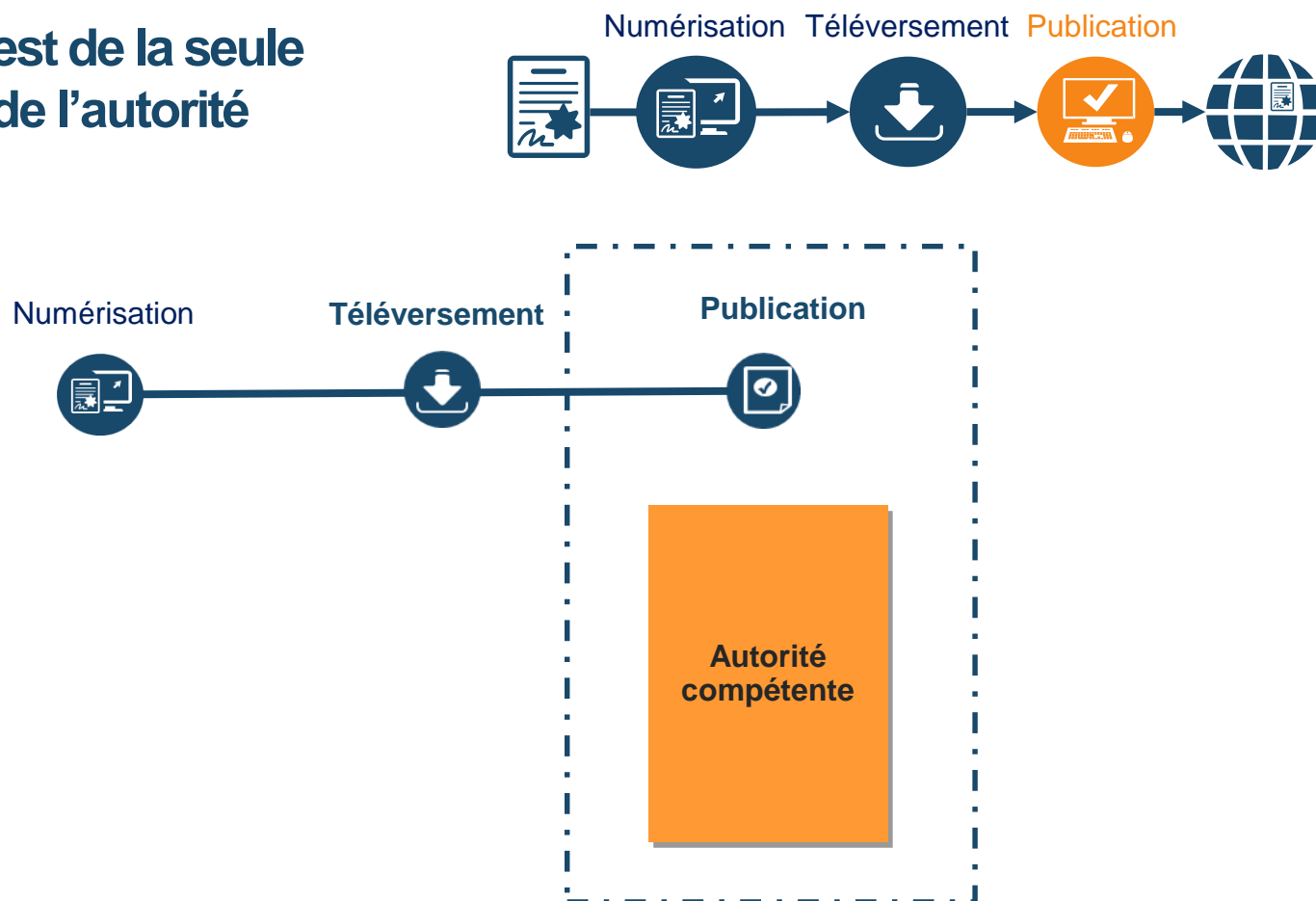
FOCUS : Le rôle des plateformes



Option 4 : L'autorité compétente a déjà mis à disposition son DU sur une autre **plateforme locale** et a nommé celle-ci comme délégataire du téléversement

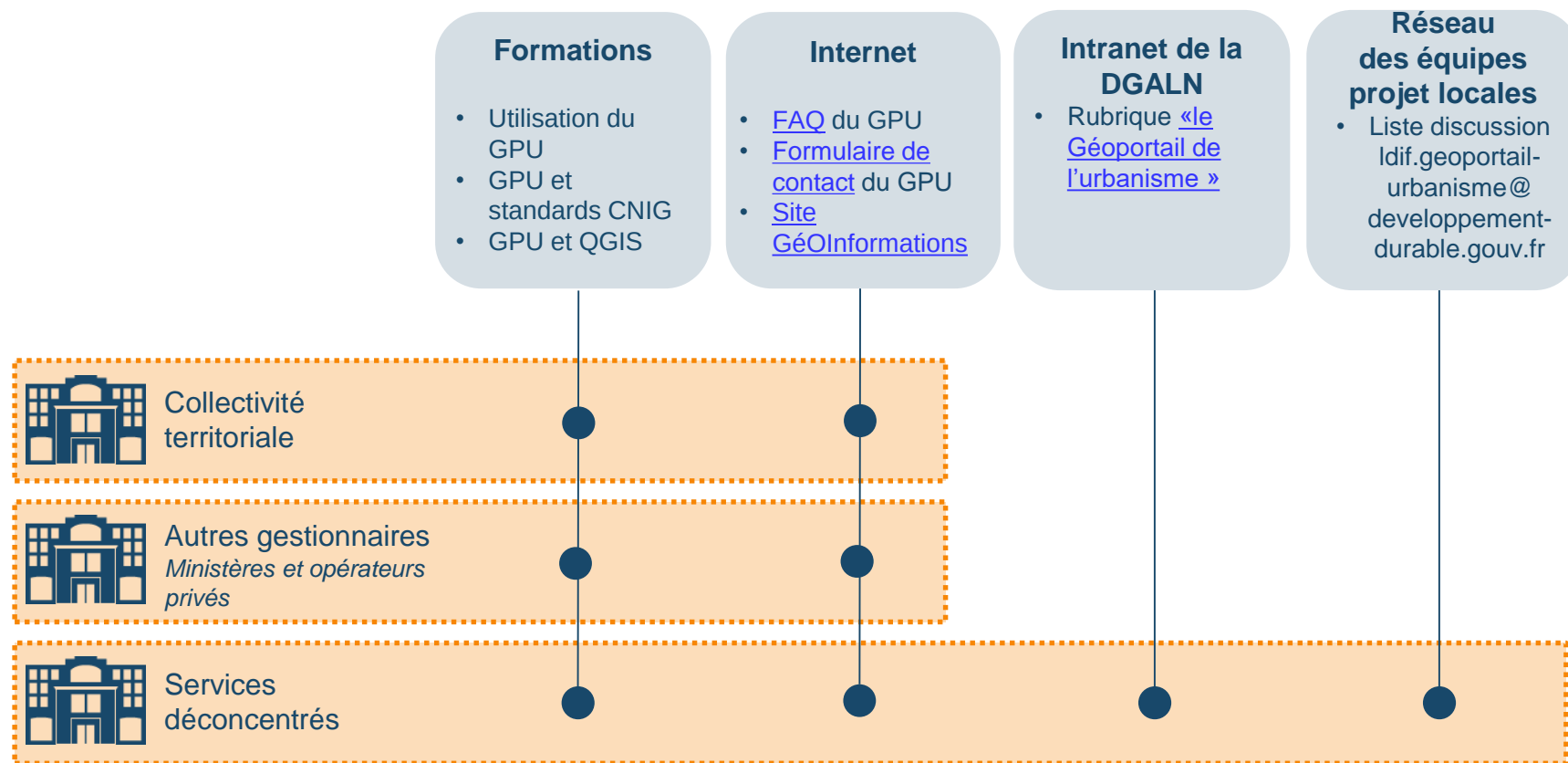


La publication est de la seule responsabilité de l'autorité compétente



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, la publication est de la seule responsabilité de l'autorité compétente.

De multiples ressources pour vous accompagner au téléversement



Chaque partie prenante du processus de dématérialisation d'un document d'urbanisme ou d'une SUP peut retrouver de la documentation adaptée à ses besoins.

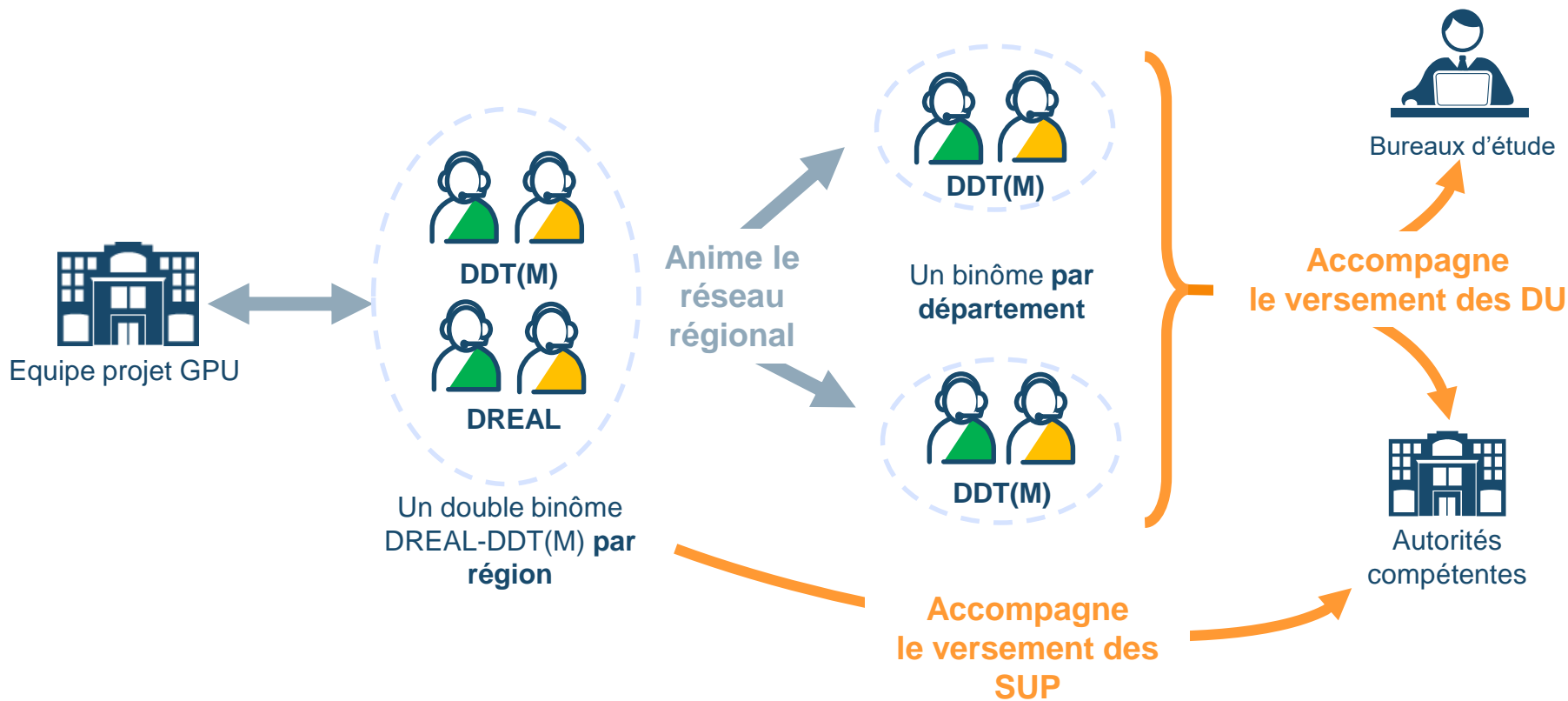
Documentation disponible sur internet et intranet

- Retrouvez sur le [géoportail de l'urbanisme](#)
 - Les [manuels et vidéos](#) de présentation du GPU
 - Une [FAQ](#) pour répondre à vos questions :
 - Un [formulaire de contact](#) pour poser vos questions au service d'assistance
- Retrouvez sur le site de [GéoInformations](#)
 - La [nomenclature](#) nationale des SUP
 - Les [guides](#) pour la numérisation des SUP
 - Des [fiches méthodologiques](#) par type de SUP
- Si vous êtes un service du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, vous pouvez retrouver la documentation relative au GPU sur [l'intranet de la DGALN](#)



La documentation technique et méthodologique disponible est régulièrement mise-à-jour. Pour toute demande d'assistance via le formulaire de contact, le délai moyen de réponse est fixé à 10 jours.

Un réseau d'équipes projet locales pour accompagner les utilisateurs du GPU



Le réseau des équipes projet locales en services déconcentrés est le point de contact privilégié des autorités compétentes et des bureaux d'étude et compte 180 référents connectés au 30 janvier 2019. Ils sont le lien entre les usagers du GPU et l'équipe projet nationale.

Légende

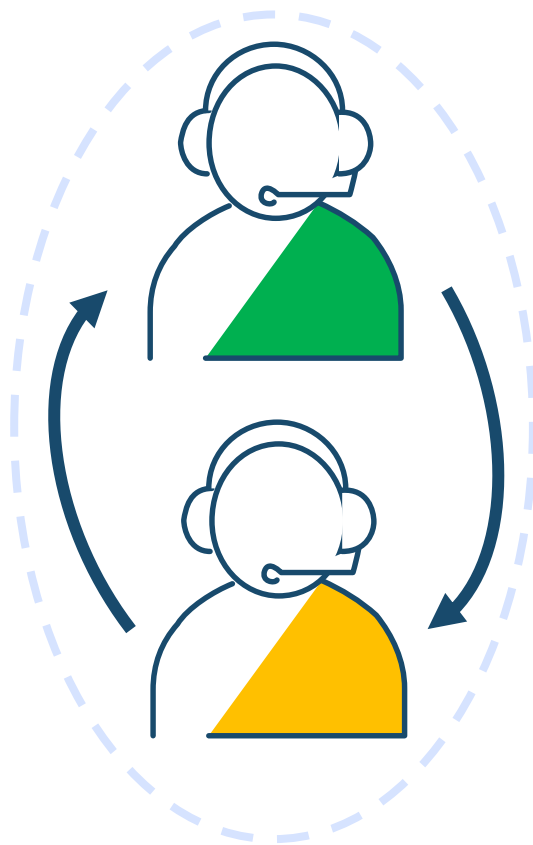


SIG



Urbaniste

Des binômes aux compétences mixtes dans chacune des équipes projet locales



Le référent urbanisme

- Apporte la connaissance sur le contenu des documents (DU et SUP) et les procédures en vigueur
- Fait preuve de pédagogie auprès des autorités compétentes sur l'utilisation des documents numérisés et l'intérêt de la dématérialisation en aménagement

Le référent SIG

- Administre localement les comptes du GPU
- Maîtrise les outils informatiques utiles à la numérisation des documents (QGIS) afin d'assister les autorités compétentes et BE dans le processus
- Apporte la connaissance sur les différents standards CNIG et leur mise en œuvre
- Maîtrise les règles de nommages et d'indexation des documents
- Accompagne les autorités compétentes et les BE dans la saisie des métadonnées au format xml



Chaque binôme dispose d'une double compétence géomatique et urbanisme pour accompagner les utilisateurs et valider les données informatiques versées sur le GPU.

Légende

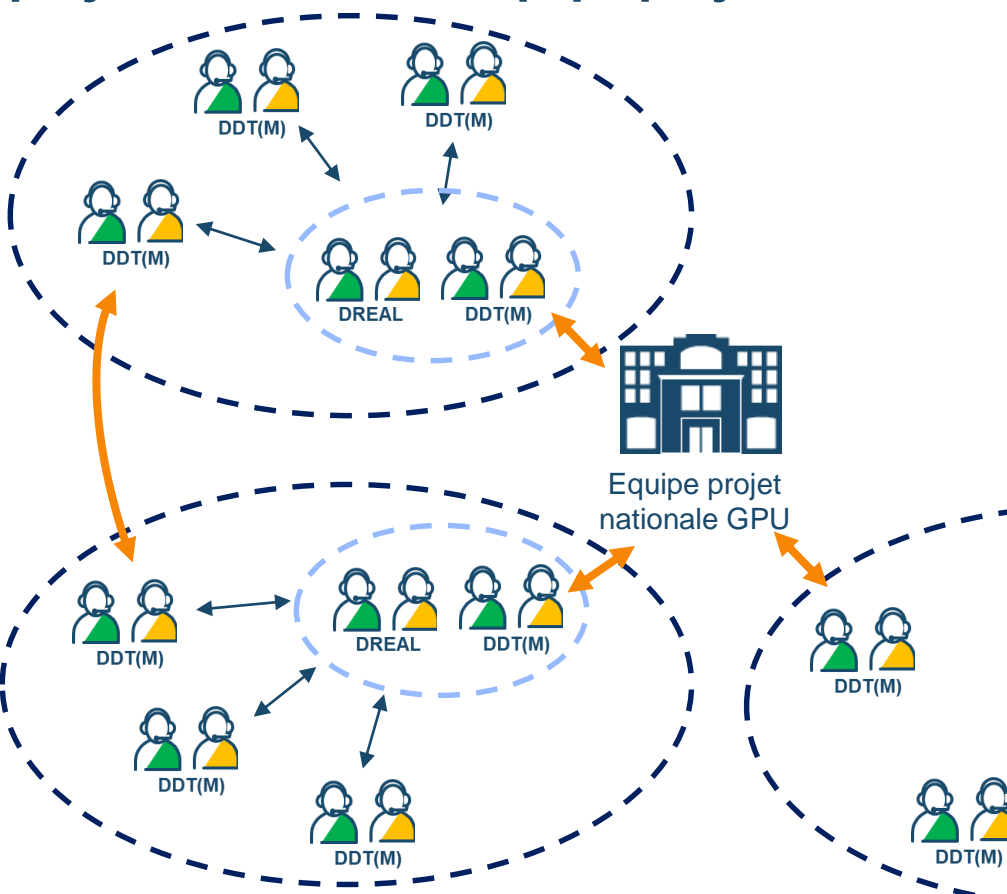


SIG



Urbaniste

Un réseau avec des outils de communication et de rapport entre équipes projet locales avec l'équipe projet nationale



- Une **liste de discussion** (Idif.geoportail-urbanisme) pour échanger avec et dans le réseau

	Nombre	Nombre de référents désignés	Nombre de référents connectés
<i>DREAL</i>	13	26	23
<i>DDT(M)</i>	96	185	148
<i>DEAL</i>	5	9	9
Total	114	220	180

- Une **journée annuelle** des équipes projet GPU pour identifier les besoins prioritaires
- Des **indicateurs de suivi**

L'ensemble des binômes interagit pour améliorer l'accompagnement dans les territoires, faire remonter les informations permettant d'améliorer le GPU et pour s'entraider en partageant notamment les bonnes pratiques. Les référents GPU ne sont pas encore tous connectés à Idif, nous vous encourageons à assurer que vos collègues reçoivent bien les informations via Idif, en particulier lors d'un changement de poste.

Légende



ANNEXES

Bonnes pratiques pour un GPU plein

Structuration automatique SUP AC2

Quoi ?

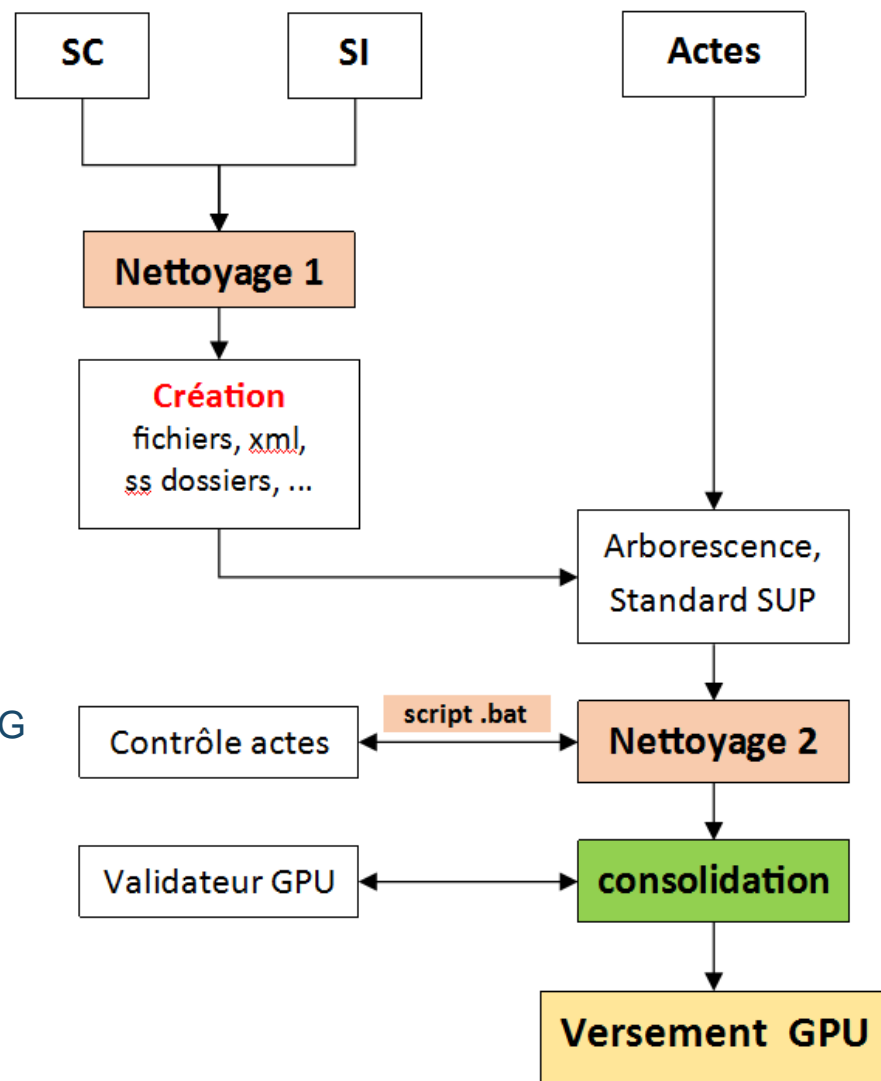


- Versement SUP AC2 sur GPU
- Hétérogénéité des données (SI + SC)
- Automatisation quasi-totale en 3 étapes
- Adaptable et réutilisable (FME)

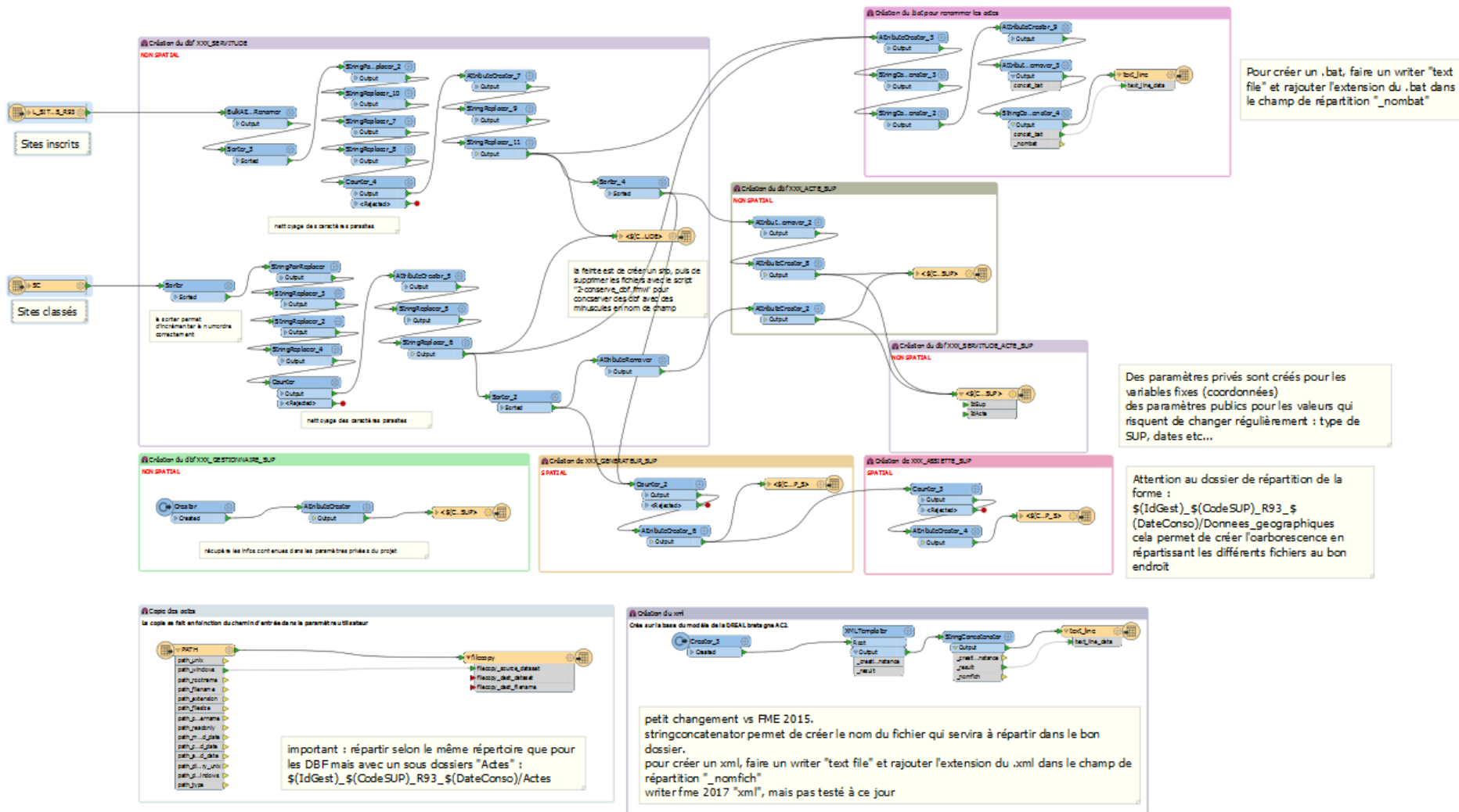
Comment ?



- shp (SI + SC) + actes .pdf
- Nettoyage, structuration, consolidation
- ETP CRIGE + financement DREAL PACA
- Compétences FME + urba + standard CNIG



Bonnes pratiques pour un GPU plein : SUP AC2 – CRIGE PACA



Structuration automatique SUP AC2

- **Quels sont les gains et pour qui ?**

- Restructuration interne DREAL PACA
- Transposable aux autres SUP (avec modifications)
- Expertise rapide et gain de temps
- Màj facilitée



- **A qui diffuser et comment ?**

- Via CT CNIG / liste de diffusion / réseau des CRIGES de l'AFIGEO
- Tournées départementales (DDTs / DREAL) infos communes + BE
- Sur demande par mail



Faciliter la publication des DU pour les communes

■ Quoi ?

- Réalisation d'une fiche méthode simplifiée d'aide à la publication des DU sur le GPU à destination des communes
- Les communes n'ont pas toujours le temps de se pencher sur le guide utilisateur très volumineux (fait peur)



■ Comment ?

- Constat d'un « manque » de publication/ nombre de DU numérisés (par la DDT21)
- Suite à la demande d'une CC à qui on a présenté le GPU en conseil communautaire
- Fiche inspirée des guides et de la pratique
- Rédaction puis test avec cette CC



FICHE D'AIDE A LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT D'URBANISME SUR LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME (GPU)

Cette fiche est réalisée dans l'hypothèse où vous disposez déjà d'un identifiant et d'un mot de passe pour la publication de votre document d'urbanisme ou DU (PLU ou carte communale) sur le GPU. Vous possédez aussi votre DU numérisé.

Les différentes étapes que vous allez suivre pour parvenir à la publication de votre DU sont développées ci-dessous.

1 - Placez votre répertoire bien en vue sur le bureau de votre ordinateur

Placez le répertoire contenant le DU sur le bureau de votre ordinateur car il sera alors plus facile pour vous d'aller « le rechercher » pour son téléversement. Le répertoire se trouve sous une forme compressée (avec l'extension .zip) :



Faciliter la publication des DU pour les communes

Etat du déploiement du géoportail de l'urbanisme en Côte-d'or au 01/12/1018

Réalisé par DDT21/SPAE/Bureau SCoT le 29/11/18

Source : DDT21, IGN

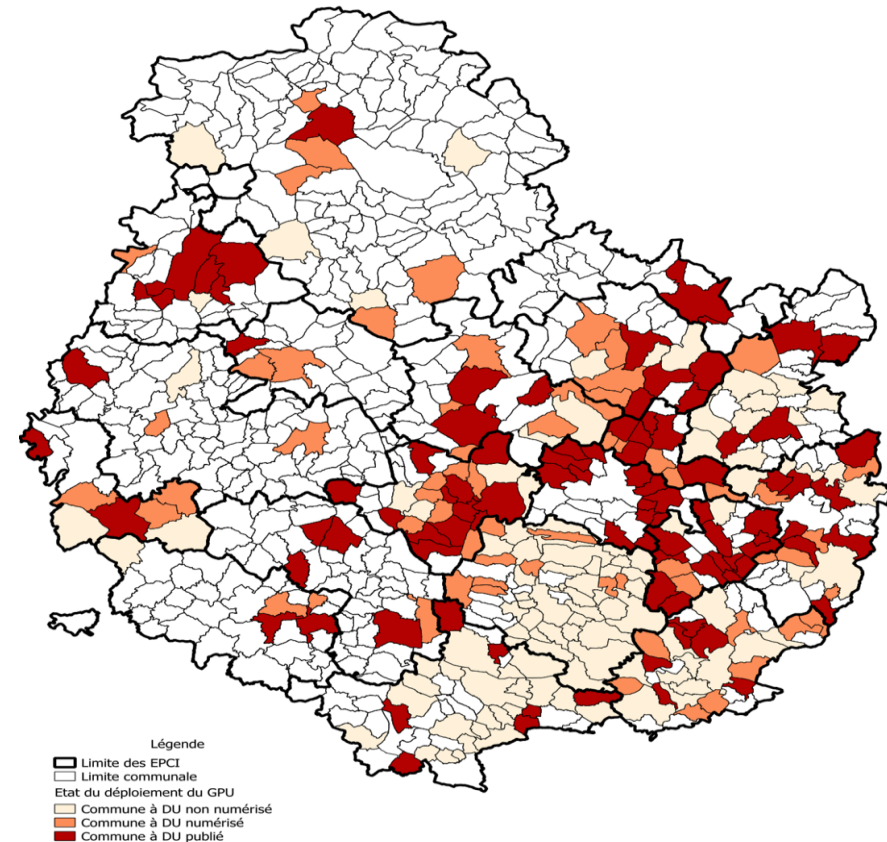
▪ Quels sont les gains et pour qui ?

- Cela nous a permis de nous appuyer sur la CC afin qu'elle diffuse cette fiche aux communes concernées
- Les publications de DU ont été multipliées par plus de 3 sur cette CC
- Notre organisation s'en est trouvée améliorée par une diminution de l'assistance téléphonique



▪ A qui diffuser et comment ?

- Les DDT peuvent s'inspirer de cette fiche pour la diffuser aux collectivités



Rencontrer des EPCI compétents

▪ Quoi ?

- Rencontrer systématiquement les EPCI compétentes en urbanisme
- Informer et sensibiliser aux obligations du GPU :
 - Numérisation des DU au standard en vigueur
 - Publication sur le GPU des DU



▪ Comment ?

- Plan de réunion type :
 - Présentation du GPU (à partir d'un support type)
 - L'appui pouvant être apporté par la DDT
 - Point sur le stock de documents disponible et pouvant déjà être publiés
- Réunion entre techniciens EPCI et DDT (urba et/ou géomatique)



Rencontrer des EPCI compétents

▪ Quels sont les gains et pour qui ?

- Permettre de maintenir un lien de proximité avec les autorités compétentes
- Identifier les acteurs de part et d'autres
- L'EPCI met un visage sur un nom et une boîte e-mail
- Faciliter les échanges pour la résolution des difficultés de publication



▪ A qui diffuser et comment ?

- Support de présentation diffusable :
 - Au réseau
 - Via la liste de diffusion
 - Via un flash DGALN, etc.



Bilan sur les documents publiés par les EPCI en Isère

Au 1^{er} octobre 2018 :

- Nb EPCI compétents : 8
- Nb de DU opposables : 186
- Nb de DU publiés : 121
- Ratio : 65 %

Courriers de relance signés Préfecture

■ Quoi ?


- Objectifs :
 - Rappeler aux autorités compétentes les obligations de numérisation et de publication des DU
 - Disposer en DDT d'une base de DU la plus à jour possible
 - Inciter à la publication des nouveaux DU sur le GPU



■ Comment ?

- Suivi des approbations des DU
 - Dès connaissance de l'approbation d'un DU :
 - Information par e-mail des obligations de numérisation et publication
 - Un mois plus tard, courrier de relance signé par le Préfet




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service application du droit du sol, études et transversalité

Grenoble, le
Le préfet
à
Monsieur le maire de XXXX
mairie de XXXX
38xxx XXXXX

Objet : demande de document d'urbanisme numérisé

Depuis le 1er janvier 2016, les dispositions relatives à l'accès à l'information en matière d'urbanisme, définies dans le code de l'urbanisme sont entrées en vigueur.

Parmi ces dispositions, l'Article L133-2 précise que :
"Les communes ou leurs groupements compétents transmettent à l'État sous format électronique, au fur et à mesure des modifications de leurs dispositions, la version en vigueur des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales applicables sur leur territoire incluant les délibérations les ayant approuvés."

La révision du PLU de votre commune a été approuvée le JJ/MM/AAAA.

À ce jour, nous n'avons pas reçu la version en vigueur de ce document d'urbanisme au format numérique standardisé.

Vous trouverez les informations relatives à la procédure de numérisation des documents d'urbanisme, sur le site internet de la préfecture de l'Isère :
<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement-et-associations-de-propreietaires/Urbanisme/La-numerisation-des-documents-d-urbanisme-et-publication-sur-le-geoportail-de-l-Urbanisme>

Si vous avez besoin de précisions complémentaires, vous pouvez solliciter la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, représentant l'État, aux coordonnées suivantes :

Direction départementale des territoires
Nom du service
Nom de l'unité
adresse
E-mail fonctionnel:

Dans le cas où le document numérisé aurait été adressé entre temps, nous vous prions de ne pas tenir compte du présent courrier.

Le préfet

Courriers de relance signés Préfecture

▪ Quels sont les gains et pour qui ?



- Rappeler aux autorités compétentes leurs obligations
- Accélération de la numérisation des DU et publication
- Gain de temps pour la récupération des DU

▪ A qui diffuser et comment ?



- Support de présentation diffusable :
 - Au réseau
 - Via la liste de diffusion
 - Via un flash DGALN, etc.

Un kit de déploiement local...

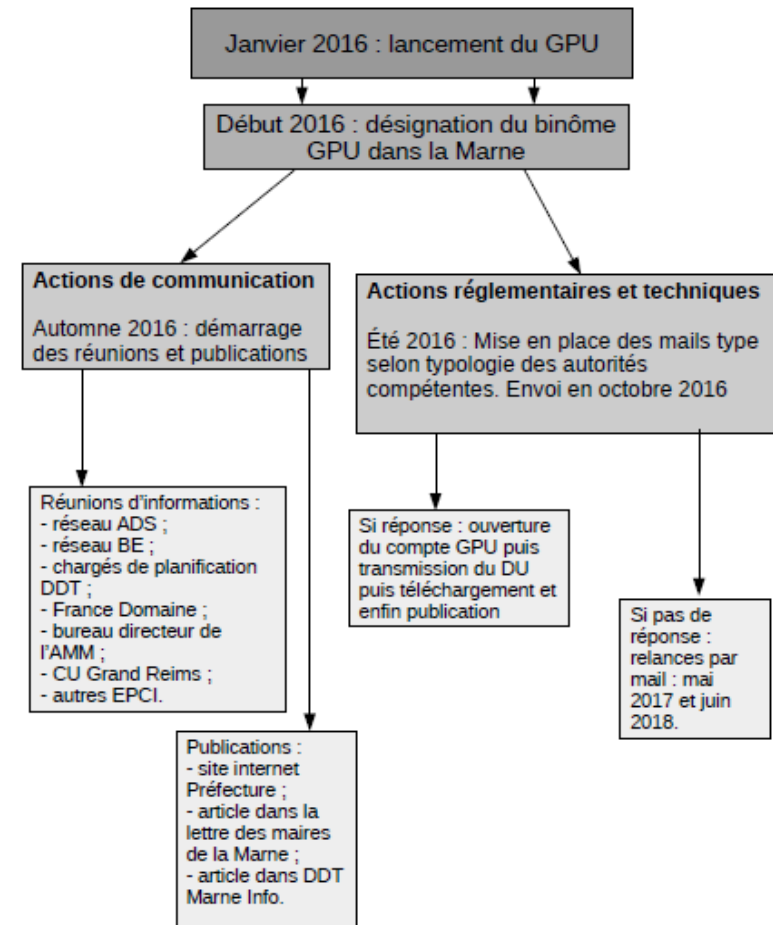
▪ Quoi ?

- Mise en place d'un kit local pour le déploiement du GPU dans la Marne.
- L'appréhension des autorités compétentes en urbanisme face à un outil méconnu dans un flux continu de communications ministérielles. Travail de démystification.



▪ Comment ?

- Élaboration de messages types ciblés selon la typologie de l'autorité compétente et selon l'état d'avancement du processus GPU.
- Travail interne à la DDT (service urbanisme + SIG) + avec association des maires de la Marne + Préfecture.
- Élaboration de mails ciblés + communications (articles et publications) + présentations publiques (AMM, DDFIP, Centres instructeurs autonomes et BE).



... pour un GPU démystifié

▪ Quels sont les gains et pour qui ?

- Cela a permis d'accélérer l'ouverture des comptes et d'inciter aux téléversements et publications
- Impossible d'en connaître l'impact car ce kit a été mis en place à l'origine dès mi 2016
- Binôme SIG + Urbanisme a permis un discours à géométrie variable selon les interlocuteurs. Binôme identifié dans le département.



▪ A qui diffuser et comment ?

- Au réseau : oui
- Aux collectivités : non
- Via la liste de diffusion : oui



Les chiffres clés du GPU dans la Marne

Périmètre obligatoire DDT

187 comptes à ouvrir :

- 6 EPCI ;

- 181 communes.

=> 97 % de comptes ouverts.

339 DU en possession de la DDT dont 309 transmis.

=> 91 % de DU transmis.

Périmètre animation

137 DU publiés => 44 % des DU transmis

Carte urbanisme

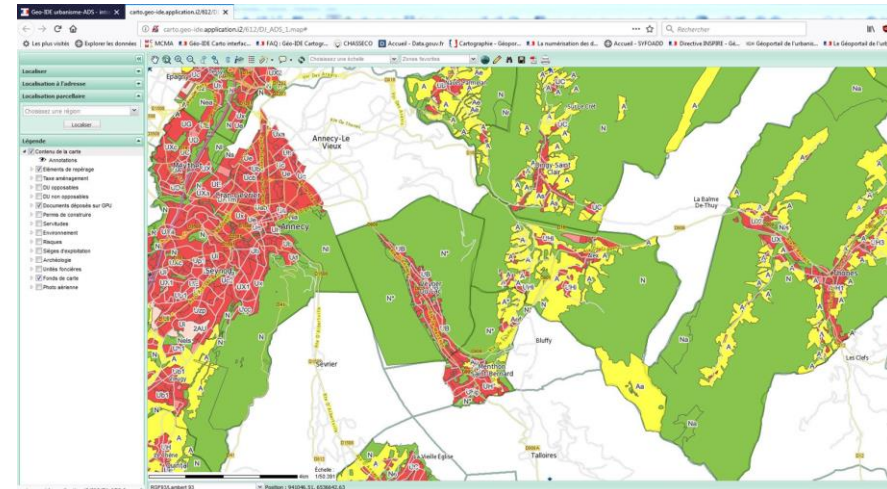
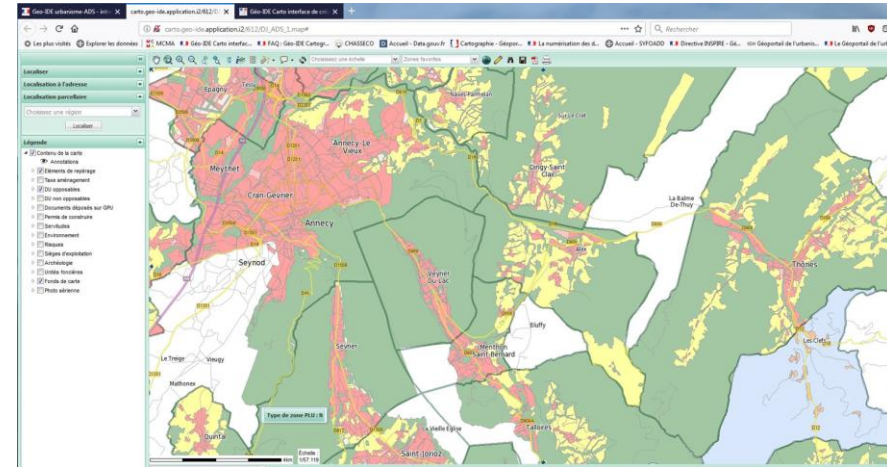
■ Sur carte interactive

- Mise à disposition en interne de la couche généralisée des documents d'urbanisme de la Haute-Savoie
- Séparation en 2 parties : opposable et non opposable (anciennes versions)
- Actualisation en début de mois



■ Comment ?

- Sur Géo-IDE carto (outil ministère)
- Consultation du PLU et règlement
- Avoir les DU sur des cartes interactive



Récupération du flux GPU

▪ Quels sont les gains et pour qui ?



- Dès que la commune met son PLU sur le GPU, actualisation de la donnée et consultation possible par l'ensemble des utilisateurs.

▪ A qui diffuser et comment ?



- Trouver le flux du GPU (lien aussi utilisable sous Qgis)
 - <http://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/vkd1evhid6jdj5h4hkhyzjto/wms/v>

The screenshot shows the 'Intranet de la DDT de la Haute-Savoie' website. The main navigation bar includes 'Accueil', 'Présentation', 'Ressources humaines', 'Vie interne', 'Activités supports', 'Domaines d'activité', 'Développement durable', and 'Contrôle interne'. The 'Domaines d'activité' menu is highlighted. Below the navigation, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Domaines d'activité > Connaissance des territoires > Outils métier'. The main content area features an article titled 'Le géoportail de l'urbanisme (GPU)' published on 10 December 2018. The article text states: 'Les collectivités ont la possibilité de publier leur document d'urbanisme (PLU, carte communale et SCoT) sur le portail national de l'urbanisme (GPU). Ce portail est le site national pour l'accès dématérialisé aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique par le grand public. La DDT assiste les collectivités compétentes dans cette publication qui deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2020. Depuis son déploiement en 2016, la publication augmente constamment pour atteindre désormais 115 documents publiés au 1er décembre 2018. Les documents publiés sur le GPU sont accessibles dans la carte Géo-IDE Urbanisme-ADS et le projet QGIS urbanisme, en cochant "documents déposés sur GPU". S'agissant d'un flux WMS (Internet), seul l'affichage du zonage est possible (pas d'interrogation des couches ni accès aux pièces écrites). Le GPU met à disposition plus rapidement les données des PLU, cartes communales et SCoT, mais également à terme, les servitudes d'utilité publique (chantier en cours) ; la transmission à la DDT par les collectivités et la mise à jour au mieux mensuelle des informations entraînent un léger décalage entre la date d'opposabilité des documents d'urbanisme et leur mise à disposition. Les données SIG sont accessibles à une échelle supérieure à 1/100 000. Contact : ddt-sar-planif@haute-savoie.gouv.fr

Récupération du flux GPU

Quels sont les dangers ?

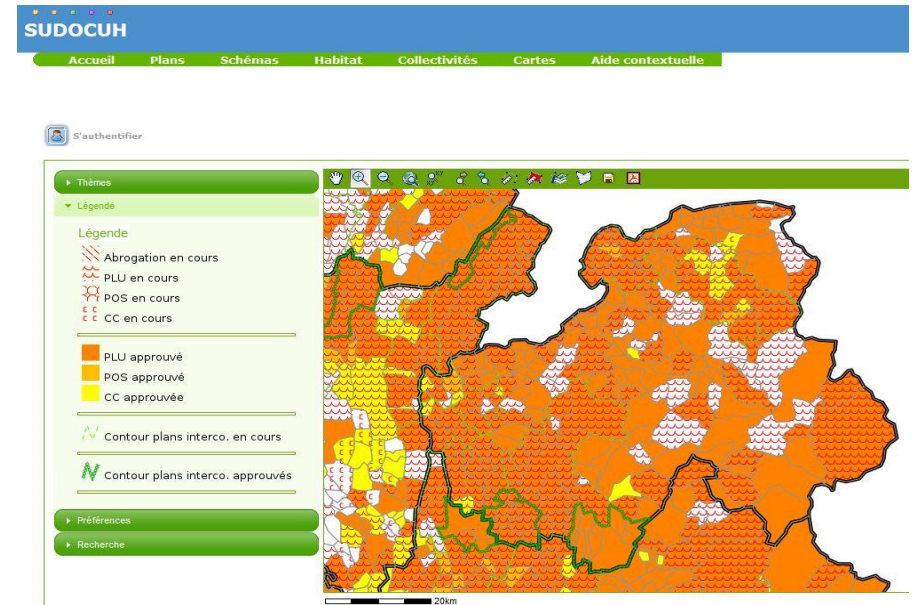


- Pas d'avertissement de la modification du PLU publié (à ma connaissance pas de liaison avec le logiciel SuDocUH)

Comment y remédier ?



- Faire un contrôle entre les dates saisies dans SuDocUH et le PLU publié sur le GPU



SUDOCUH

Accueil Plans Schémas Habitat Collectivités Cartes Aide contextuelle

S'authentifier

Thèmes

Légende

- Abrogation en cours
- PLU en cours
- POS en cours
- CC en cours
- PLU approuvé
- POS approuvé
- CC approuvée
- Contour plans interco. en cours
- Contour plans interco. approuvés

Préférences

Recherche

Plans intéressant la commune de Lully (74156) - 738 hab

Situation de la commune de Lully

Procédure principale en cours : Elaboration de PLU portée par CA Thonon Agglomération - présente le 17/12/2013 (17 communal)

Procédure principale approuvée : Elaboration de PLU portée par CA Thonon Agglomération - approuvée le 29/04/2017 (1 communal)

Autres procédures approuvées

0	1	Autres procédures approuvées
		0

Liste des procédures intéressant la commune de Lully

Pages : 1 - Page 1 sur 1 - 3 lignes de 2 à 5 sur 5 - Nombre de lignes par page : [3] [5] [10] [20] [50] [100]

Plan	Prédateur	Collectivité en charge	Communes	Présentation	Approbation	Exécution	Annulation/Abandon	Commentaire	Document modif.
PLU	Elaboration	CA Thonon Agglomération	Lully	17/12/2013				PLU de CC de Bas Chablais	35/08/2018 Enquête BRADER (DOT-74-SAR-PLAUS)
PLU	Elaboration	CA Thonon Agglomération	Lully	12/09/2013	29/04/2017	08/09/2017			28/12/2017 Enquête BRADER (DOT-74-SAR-PLAUS)
PLU	Modification	CA Thonon Agglomération	Lully	04/12/2017	17/07/2018				04/02/2018 Enquête BRADER (DOT-74-SAR-PLAUS)
CC	Région	CA Thonon Agglomération	Lully	14/09/2012			12/09/2013		24/01/2018 Enquête BRADER (DOT-74-SAR-PLAUS)
CC	Elaboration	CA Thonon Agglomération	Lully	24/09/2002	31/07/2009				02/02/2016 Enquête BRADER (DOT-74-SAR-PLAUS)

Inciter à numériser et publier les DU

Quoi ?




- Réunions d'information organisées en sous-préfecture
- Plaquette d'information dédiée au GPU distribuée aux élus
- Attribution d'un point de DGD pour la numérisation du DU

Comment ?



- Information au collège des chefs de service ; convocations par les sous-préfectures (par arrondissement) ; réunions animées par la DDT
- Élus, présidents d'intercos, voire bureaux d'études ont participé
- Pour la DGD : en parallèle envoi d'un courrier aux communes concernées



Le Géoportail de l'urbanisme


Le GPU c'est quoi ?

Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est le portail internet officiel permettant de consulter sur l'ensemble du territoire français les données géographiques et pièces écrites des :

- documents d'urbanisme (DU) : schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU) et plans locaux d'urbanisme (PLU), plans d'occupation des sols (POS), cartes communales (CC),
- servitudes d'utilité publique (SUP).

Institué par l'ordonnance du 19 décembre 2013 (n° 2013-1184), le GPU s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE qui vise à faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe.

La coordination nationale est assurée par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) qui a défini les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme. Ce « standard CNIG » est celui adopté par le GPU.



Le GPU : pour qui ?

Le GPU s'adresse en priorité à 3 publics : les citoyens, les autorités compétentes en matière de documents d'urbanisme (communes et établissements publics de coopération intercommunales, établissements publics et syndicats mixtes de SCoT) et les professionnels de l'aménagement, de la construction, de l'urbanisme, etc.

Le GPU : à partir de quand ?

Concernant les documents d'urbanisme :

L'ordonnance fixe pour les collectivités territoriales, communes et EPCI, trois échéances dans la mise en œuvre du GPU :

- au 1^{er} janvier 2016, les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur le GPU ou un autre site),
- lors de toute révision de document d'urbanisme entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020, les collectivités doivent le numériser au standard CNIG,
- à partir du 1^{er} janvier 2020, les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme sur le GPU afin de les rendre exécutoires.

Inciter à numériser et publier les DU

▪ Quels sont les gains et pour qui ?



- Bilan : environ 200 participants sur 5 réunions
- Résultats : de 2 à 32 PLU publiés ; de 195 comptes ouverts à 250
- Meilleure visibilité : la DDT référent départemental pour le GPU

▪ A qui diffuser et comment ?



- Au réseau
- Aux collectivités (déjà sur le site internet du département)
- Via la liste de diffusion
- Via un flash DGALN (Fait : Lettre actu GPU)



Mobiliser la DGD

▪ Quoi ?



- Versement de la 3e tranche de DGD urbanisme à la collectivité, une fois le DU publié sur le GPU
- Motive les collectivités, en l'absence de leviers contraignants

▪ Comment ?



- Déjà mis en place par la commission d'attribution du département de la DGD des Côtes d'Armor
- En 2019 : proposition DREAL de généralisation aux 4 commissions départementales, au moment du pré-CAR ou du CAR de juin (validation de la répartition de la dotation régionale entre les 4 départements)



Direction générale des collectivités locales
Sous-direction des finances locales
et de l'action économique
Bureau du financement des transferts de compétences

Paris, le 22 AVR. 2014

NOTE D'INFORMATION

Instruction relative à la répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme - Exercice 2014

NOR : INTB1408900N

Cette note indique le montant de la compensation financière due aux communes de métropole pour l'année 2014 au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

Mobiliser la DGD

▪ Quels sont les gains et pour qui ?

- Permet de mobiliser un levier financier intéressant (motivation)
- Rappelle l'obligation / communication aux collectivités.
- Harmonisation des pratiques à l'échelle régionale



▪ A qui diffuser et comment ?

- Au réseau
- Aux collectivités
- Via la liste de diffusion



Direction générale des collectivités locales
Sous-direction des finances locales
et de l'action économique
Bureau du financement des transferts de compétences

Paris, le 22 AVR. 2014

NOTE D'INFORMATION

Instruction relative à la répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme - Exercice 2014

NOR : INTB1408900N

Cette note indique le montant de la compensation financière due aux communes de métropole pour l'année 2014 au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

Services valorisant la démarche GPU

Le GPU au service d'un outil de projet et de gestion du foncier

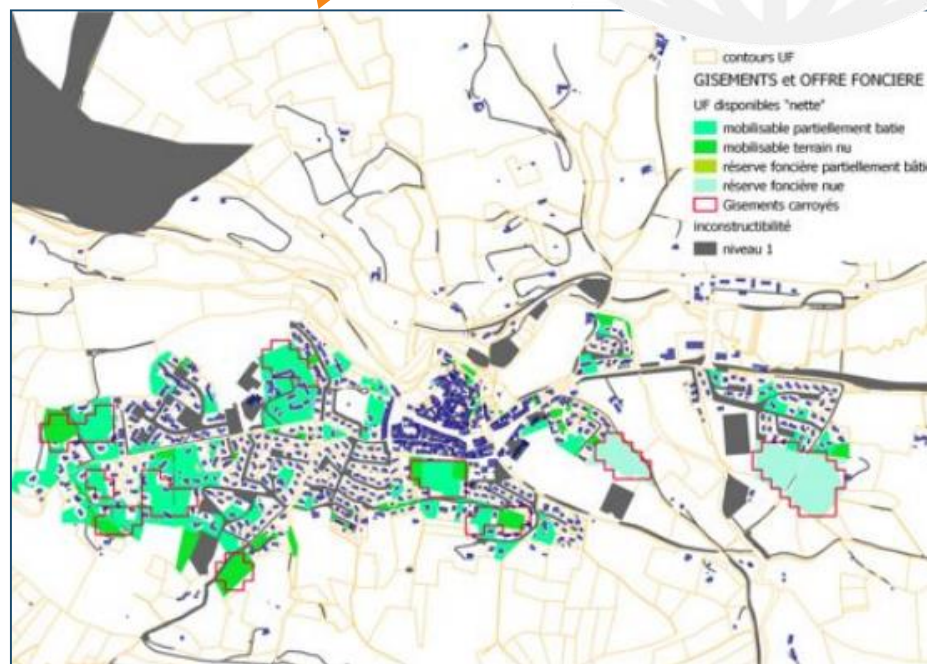
UrbanSimul

Projet porté par l'Inra et le Cerema

UrbanSimul **récupère les zonages** pour analyser et simuler l'occupation du sol et sa régulation à l'échelle de l'unité foncière sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Objectif : faciliter l'exploitation des données sur le foncier par les professionnels et ainsi faciliter la prise de décisions (planification, prospection foncière, suivi de la consommation d'espaces...)

Le GPU fournit
les données à
UrbanSimul



Au service de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

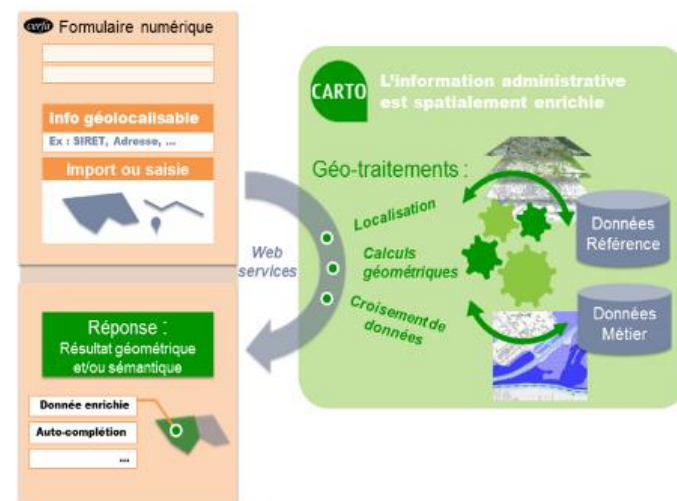
▪ Quoi ?

- Données du GPU interrogées dans la procédure d'assistance pour les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc)



▪ Pour qui et pour quoi ?

- Pour tout demandeur d'une autorisation d'urbanisme :
 - Gain de temps et un remplissage plus fiable du dossier de demande
 - Visualisation cartographique en un coup d'œil des informations géographiques saisies
- Pour les services instructeurs en mairie
 - Gain de temps dans le traitement de la demande
 - Risque d'erreur de remplissage limité
 - Informations fiables issues de BD de référence

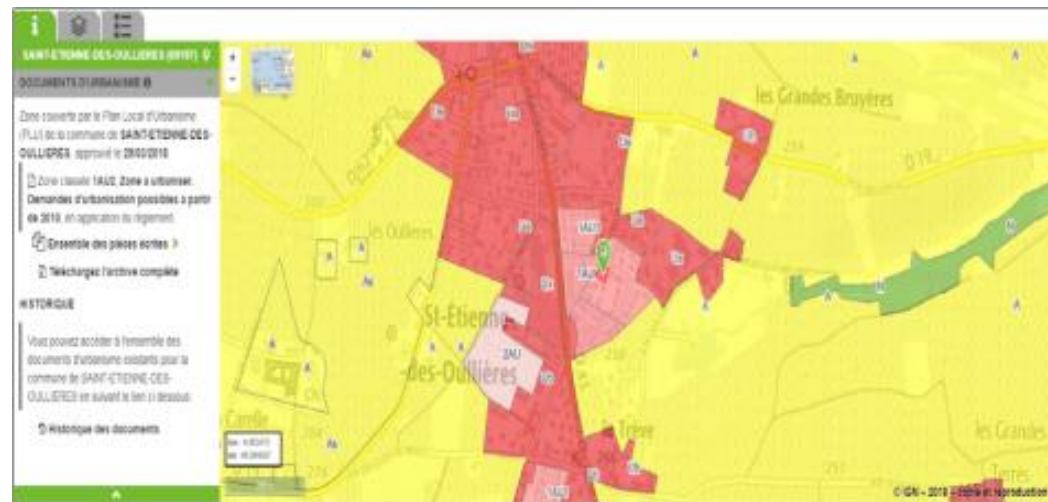


Au service de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

- Quels sont les pré-requis et conditions pour que le service soit optimal ?



- Liens réalisés avec le GPU :
 - Interrogation des zonages urba et SUP s'appliquant sur la (les) parcelle(s)
 - Dès qu'un document est publié sur le GPU, il est interrogeable par la procédure d'assistance
- Communication ?
 - Procédure d'assistance bientôt accessible sur le site www.service-public.fr



```
"proprieties": {
  "partition": "DU_69197",
  "libelle": "1AU2",
  "libelong": "Zone a urbaniser. Demandes d'urbanisation possibles a partir de 2010",
  "typezone": "AUC",
  "destdomi": "03",
  "nomfic": "69197_reglement_20180329.pdf",
  "urlfic": ".\\pieces_ecrites\\3_reglement\\69197_reglement_20180329.pdf",
  "insee": "69197",
  "datappro": "20180329",
  "datvalid": "20071105",
  "idurba": null,
  "bbox": [
    4.6516729178425145,
    46.06326279468435,
    4.654261848864195,
    46.06471873378769
  ]
}
```

Présentation

▪ Quoi ?



- Outil d'accompagnement pour la saisie des demandes d'autorisation d'urbanisme (PCMI et DPMI dans un premier temps) et, à terme, télétransmission.
- Point d'entrée pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

▪ Pour qui et pour quoi ?



- Simplification, accès direct aux informations, diminution des dossiers papier, amélioration des délais de traitement.
- Pour les usagers (réduire le nombre de dossiers incomplets et simplifier la procédure).
- Pour les communes (réduction du nombre de dossiers incomplets, réduction des délais avec télétransmission)

Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Lieu des travaux

Commune de travaux

Les autorisations sont délivrées pour les travaux effectués en France.

* Veuillez saisir le nom ou le code postal de la commune (exemple : Paris ou 75000) :

Site internet de la commune :

<http://www.saint-flour.net.fr>

Adresse de la mairie :

1 place d'Armes BP 36

Téléphone de la mairie :

04 71 60 61 20

Adresse électronique de la mairie :

mairie@saint-flour.fr

Vous pouvez consulter ici les servitudes d'urbanisme et documents d'urbanisme de la commune le cas échéant – site en cours d'alimentation par la commune :

[Géoportail de l'Urbanisme](#)

Vous pouvez télécharger ici les documents d'urbanisme

[Télécharger \[zip\]](#)

Vous pouvez consulter ici une cartographie générale:

[Géoportail IGN](#)

Utilisation du GPU

- Accès à la documentation
- Sélection de la parcelle
 - Accès aux informations du GPU (documents d'urbanisme et cartographie)
 - Sélection de la parcelle à partir de l'adresse
 - Réduction du risque d'erreur
 - Possibilité de sélectionner plusieurs parcelles

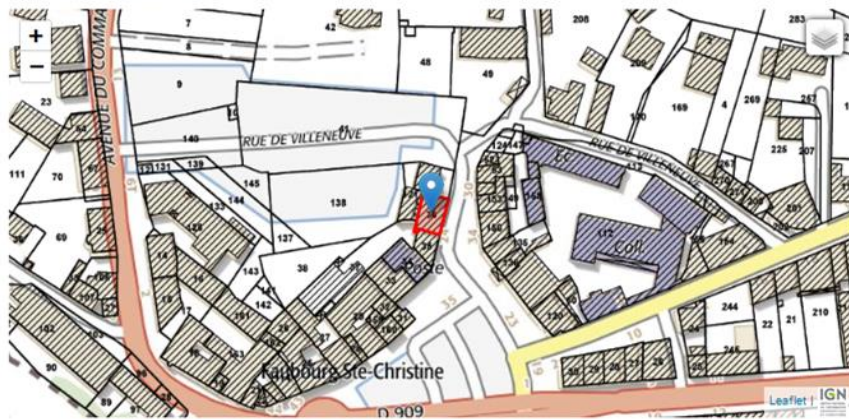


Adresse de travaux

* Saisissez votre adresse (numéro et voie ou lieu-dit) :

Positionnez manuellement le pointeur sur la carte afin de sélectionner votre parcelle (celle-ci s'affichera en rouge).

Cela permettra au système de récupérer automatiquement les références de la parcelle cadastrale associée à cette position. Si votre projet est implanté sur plusieurs parcelles obligatoirement contiguës, veuillez cliquer sur "Ajouter une parcelle" et sur la(les) parcelle(s) correspondante(s).



Parcelles cadastrales

Parcelle 1

Parcelle 1 (000 , AV , 0036) Surface : 163 m²

SuDocUH

Quoi ?



- Application nationale de suivi de la planification et de l'habitat : CC, POS, PLU PLUi, SCOT, PLH, PDH
- Alimentée par les DDT(M), DRIEA, DEAL
- Accessible en consultation à TOUT agent du ministère



Pour qui et pour quoi ?



- En local : en tant qu'outil de gestion
- DREAL : exploitation des données
- Centrale : calculs d'indicateurs, études d'impact, dialogue de gestion...
- Diffusion des données en OPENDATA
- Alimentation entrepôt de données SIDAUH
- Interfaces GPU

Résultat de la recherche de plans

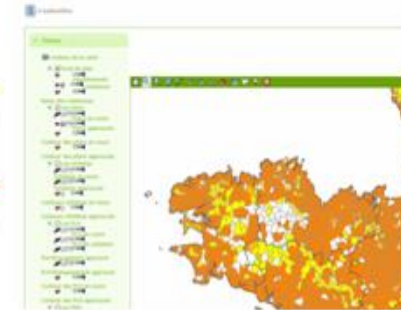
Liste des Plans répondant aux critères

Pages 1 2 3 4 5 - Page 1 sur 37 - 10 lignes de 1 à 10 sur 364 - Nombre de lignes par page : 10 [Changer](#)

Département	Collectivité en charge	Dernière proc. princip.	Communes	Prescription	Approbation	Exécutoire	Annulation Abandon	Dernière modif.
Ain	CA Haut-Bugey Agglomération	PLUIH - Elaboration	36	17/12/2015				15/01/2019 Laurence COMBE (DDT-01/SUR/AP)
Ain	CC Du Pays De Gex	PLUIH - Elaboration	27	28/01/2016				15/01/2019 Laurence COMBE (DDT-01/SUR/AP)
Ain	CC Bresse Et Saone	PLUi - Elaboration	20	08/06/2015				09/11/2018 Didier THOUMIAND (DDT-01/SUR/AP)
Rhône	CA Villefranche Beaujolais Saone	PLUIH - Elaboration	19	28/06/2018				21/01/2019 Vincent MOLLION (DDT-69/SPAR/UPP)
Ain	CC De La Veyle	PLUi - Elaboration	18	14/12/2015				09/11/2018 Didier THOUMIAND (DDT-01/SUR/AP)

SuDocUH → GPU

- **Quels sont les pré-requis et conditions pour que le service soit optimal ?**
 - **Flux de données SuDocUH vers GPU**
 - Référentiels collectivités : identifiant, périmètre, compétences PLU / SCoT
 - création des maillages dans GPU
 - Communes au RNU
 - DU opposables liés aux collectivités porteuses
 - (CC, POS, PLU, PLUi)
 - création maillages DU intercommunaux
 - SCoT : périmètre, structure porteuse, état d'avancement



SuDocUH ↔ GPU

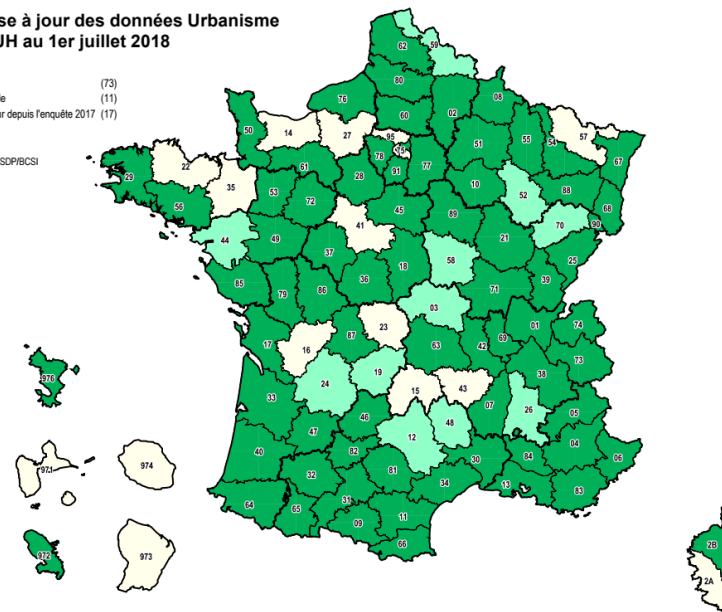
- **Quels sont les pré-requis et conditions pour que le service soit optimal ?**
 - Saisie au fil de l'eau = données nationales actualisées
 - augmenter la fréquence des échanges GPU
 - alertes sur les DU approuvés non publiés
 - statistiques DU approuvés / DU publiés
 - Liens à développer GPU → SuDocUH
 - alertes incohérences DU publiés / DU SuDocuh
 - ...



Modes de mise à jour des données Urbanisme dans SuDocUH au 1er juillet 2018

- Au fil de l'eau (73)
- Mise à jour partielle (11)
- Aucune mise à jour depuis l'enquête 2017 (17)

Source : SuDocUH
Cartographie : DGAL/NSAGP/SDP/BCSI



Projet Qgis

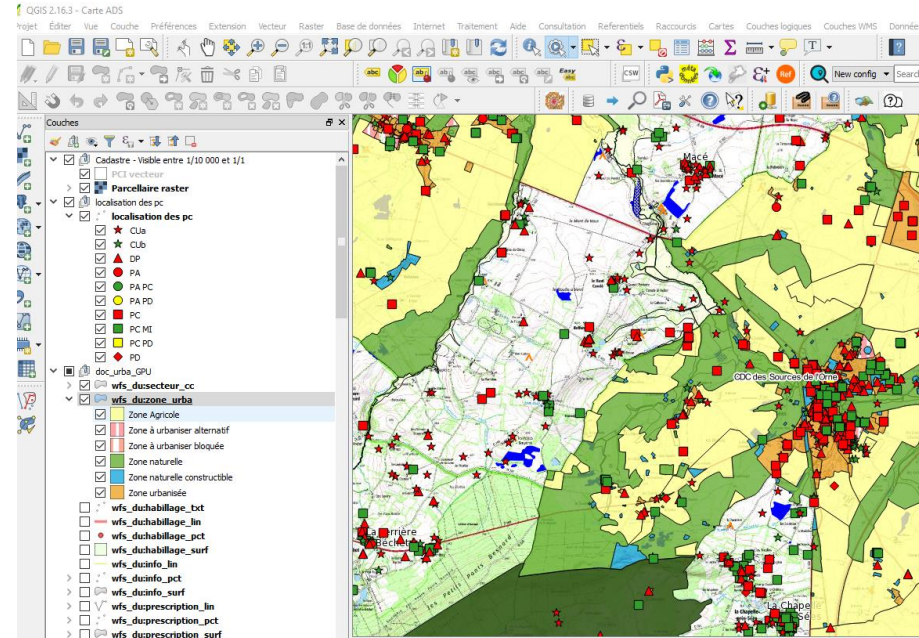
Quoi ?

- Un projet Qgis sophistiqué qui fait appel à 3 technologies :
 - bases de données postgres
 - GéolIDE carto et ses flux WMS
 - GPU et ses flux WFS



Pour qui et pour quoi ?

- Pour remplacer l'ancien module cartographique geoads du PNE urbanisme
- Pour l'instruction des permis de construire du service DDT61/SACR/ADS historisés depuis 2007
- Pour géolocaliser des PC avec un formulaire Qgis écrivant dans une base postgres (offre eole) et disposer des informations nécessaires à l'instruction

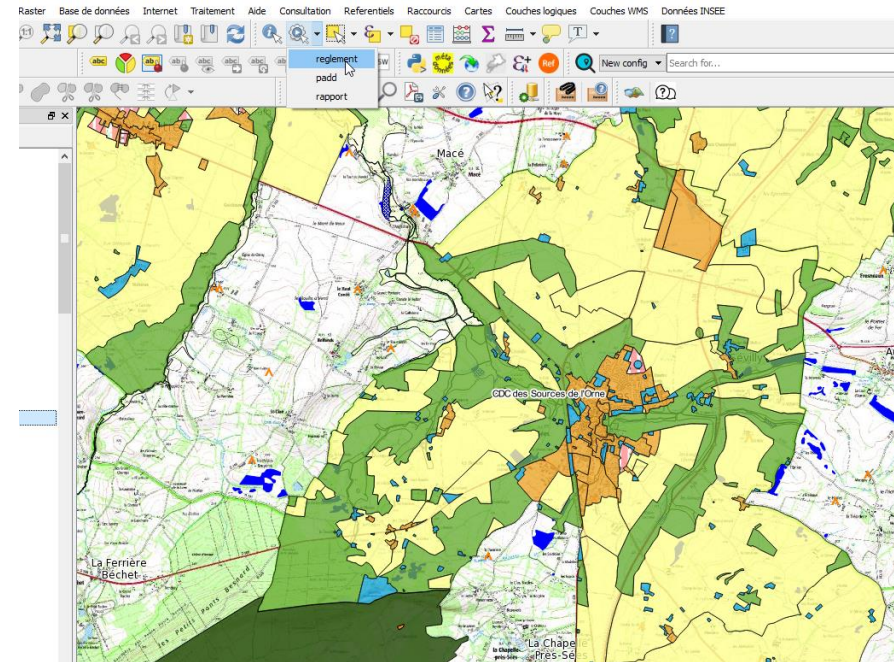


Propriétés de la couche - wfs_duzone_urban | Actions

Type	Description	Titre Court	Action	Capture	AF
Ouvrir URL	reglement	reglement	https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/download-file/{%space%}/[varsee%]/reglement_{%dateappo%}.pdf	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouvrir URL	padd	padd	https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/download-file/{%space%}/[varsee%]/padd_{%dateappo%}.pdf	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouvrir URL	rapport		https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/download-file/{%space%}/[varsee%]/rapport_{%dateappo%}.pdf	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Projet Qgis

- **Quels sont les pré-requis et conditions pour que le service soit optimal ?**
 - Du code python pour accéder à des pièces écrites des DU du GPU (échanges avec le CEREMA de Nantes)
 - Des DU immédiatement accessibles via des flux WFS
 - Une donnée accessible au niveau de la parcelle cadastrale
 - Un protocole RDP de connexion à distance sur un serveur distant



Projet Qgis

- Quels sont les pré-requis et conditions pour que le service soit optimal ?
 - Des couches graphiques intégrées à la GéolIDE base et répliquées dans GéolIDE carto
 - Des flux WMS publiés dans GéolIDE carto, interrogeables dans Qgis (par ex PPRI)
 - Un manuel d'exploitation et un manuel utilisateur pour communiquer avec le SIDSIC 61 et les instructeurs



Legend:

- PPRI Huisne - Visible entre 1/50 000 et 1/1
 - Enjeux Huisne
 - Origine risque Huisne
 - Périmètre Huisne
 - Aléas Huisne
 - Zonage réglementaire Huisne
- PPRI Orne amont - Visible entre 1/50 000 et 1/1
 - Enjeux P Orne
 - Enjeux S Orne
 - Origine risque Orne
 - Périmètre Orne
 - Aléas Orne
 - Zonage réglementaire Orne
- PPRI Noireau et Vère - Visible entre 1/50 000 et 1/1
 - Enjeux P Vère
 - Enjeux S Vère
 - Origine risque Vère et Noireau
 - Périmètre Vère et Noireau
 - Aléas Vère et Noireau
 - Zonage réglementaire Vère et Noireau
- Haies
- référentiels

Simplicité et accessibilité

▪ Quoi ?

- Visualiser de la manière la plus lisible et rendre intelligible des données issues du GPU, notamment les SUP.
- Un outil intégrable dans les sites internet des collectivités.



▪ Pour qui et pour quoi ?

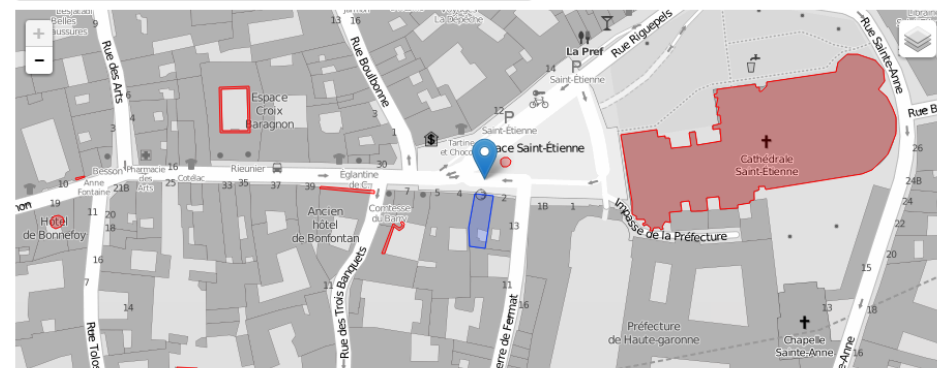
- Le/La secrétaire de mairie ainsi que les citoyens
- Gain de temps et de crédibilité pour les agents de collectivités en relation directe avec les citoyens sur les sujets d'urbanisme.



UrbaClic

Localisez votre projet

Place Saint-Étienne 31000 Toulouse



POSITION

coordonnées marqueur	Adresse estimée
43.59969297742928, 1.4490111955572216	3 Place Saint-Étienne 31000 Toulouse

CADASTRE

ID	code_dep	code_com	nom_com	code_arr	com_abs	feuille	section	numero	surface parcelle
21555215AR0370	21	555	Toulouse	000	815	1	AR	0370	170m²

Données opposables donc de haute qualité

- Quels sont les pré-requis et conditions pour que le service soit optimal ?

- API fonctionnelle.
- UrbaClic ne sera utilisable que par les collectivités ayant leurs données sur le GPU.
- Données de qualité haute du fait de leur opposabilité.
- Possible effet de levier en proposant UrbaClic en retour de la mise à disposition des données locales sur le GPU.
- Communication importante indispensable pour une large diffusion





31555815AB0270	31	555	Toulouse	000	815	1	AB	0270	170m²
----------------	----	-----	----------	-----	-----	---	----	------	-------

PLU	
Libellé	Texte
Espace urbanisé	Description

SERVITUDES

La parcelle est concernée par 60 servitudes

ID	nom	type	Code Mérimée
	Hôtel de Penautier	AC1	PA00094562
	Collège Saint-Rome (ancien)	AC1	PA00094509